

Programme d'Actions

Plan Climat-Air-Energie Territorial

Mai 2026



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
DE LA STRATEGIE AU PROGRAMME D' ACTIONS	Erreur ! Signet non défini.
SYNTHESE DU PLAN D' ACTIONS	2
1. THEMATIQUE MOBILITE	5
2. THEMATIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE	1
3. THEMATIQUE ANIMATION	1
4. THEMATIQUE ENERGIE	3
5. THEMATIQUE ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF)	1
6. THEMATIQUE RESSOURCE EN EAU	1
7. THEMATIQUE URBANISME	5
8. THEMATIQUE RISQUES	1
LEXIQUE	Erreur ! Signet non défini.

SYNTHESE DU PLAN D' ACTIONS

La stratégie territoriale air énergie climat est une projection des ambitions du territoire à court, moyen et long terme. La trajectoire vers laquelle le territoire souhaite tendre est une réponse notamment aux enjeux-clés du diagnostic, aux objectifs cadres locaux, régionaux et nationaux, aux attentes de la concertation et aux potentialités territoriales. Le choix des actions développées par les collectivités et partenaires du territoire s'est appuyé sur un principe simple : soit promouvoir de nouvelles actions / démarches, soit enrichir / massifier des actions existantes. L'objectif commun étant d'accélérer les transitions écologiques, environnementales et énergétiques.

Les objectifs opérationnels et résultats attendus cadrant les fiches actions sont issus directement de la stratégie territoriale. La déclinaison opérationnelle de la stratégie est basée sur la participation des multiples acteurs et partenaires présents sur le territoire pour aboutir à un plan partagé et co-porté.

Le programme d'actions est établi comme suit, à partir de différentes thématiques sectorielles :

Mobilité	Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique
	Rééquilibrer l'espace public pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture
	Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles
	Développer les pôles d'échanges multimodaux
	Développer une offre touristique de proximité
	Encourager et structurer le covoiturage comme mode de déplacement quotidien
	Moderniser et décarboner les flottes de bus et de cars
	Décliner le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle des EPCI
Economie Circulaire	Engager une démarche territoriale de structuration des filières déchets et réemploi de matériaux
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
	Encourager une démarche territoriale de consommation durable fondée sur les 5R
	Accompagner les organismes dans leurs démarches de transitions
	Structurer des filières de transformation agricole (1 ^{re} ET 2 ^e) en intégrant la valorisation des déchets et coproduits en nouveaux débouchés économiques locaux
	Valoriser la sobriété énergétique et encourager la sortie du plastique en restauration collective
	Encourager une alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective
Animation	Communication et familiarisation du grand public aux actions de développement durable menées sur le territoire
	Renforcer les dynamiques locales et la capacité à agir du territoire
Énergie	Rénover le parc de bâtiments avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire
	Favoriser la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par les communes et bailleurs sociaux
	Accompagner les actions d'efficacité et de sobriété énergétique et lumineuse pour l'éclairage public
	Développer la méthanisation par la collecte et la valorisation des déchets organiques
	Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments

	Étudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies renouvelables thermiques du territoire
	Accompagner techniquement les particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'ENR adaptée
ENAF	Maintenir la vocation agricole du Pays d'Arles
	Accompagner la prévention des déchets plastiques agricoles
	Développer la collecte et la valorisation locale des déchets verts
	Accompagner l'évolution des territoires agricoles au regard des enjeux d'adaptation climatique et écologique
	Développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
Eau	Généraliser une gestion efficiente des eaux pluviales
	Préserver la ressource en eau par une réduction des consommations d'eau potable et des pertes liées au réseau de distribution
	Contribuer à la recharge des nappes par l'appui financier aux gestionnaires des canaux
Urbanisme	Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique
	Favoriser les formes urbaines denses et adaptées au changement climatique
	Maintenir et développer ses services et commerces de proximité dans les centres-villes
	Accompagner l'évolution des zones d'activité et l'écologie industrielle territoriale (EIT) pour préserver les ressources
	Intégrer les enjeux de trame verte, bleue, turquoise, noire, brune et enjeux de paysage dans les documents d'urbanisme
	Mutualiser les espaces de vie (habitat, espaces de travail, ...)
Risques	Impliquer les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la stratégie littorale et dans la gestion du trait de côte du SYMADREM

Afin de faciliter la lecture, un glossaire est disponible en fin de document.

Les 39 actions du programme d'actions sont présentées dans des fiches actions ayant le contenu suivant :

N° : Nomenclature	TITRE DE LA FICHE ACTION	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Quels objectifs opérationnels issus de la stratégie ?		
Mesures opérationnelles Quelles mesures concrètes ? Études, Travaux, Sensibilisation, Animation, Création de partenariats, Conventionnements, ... Qui mène ces mesures ?		
Résultats attendus Quels résultats chiffrés attendus pour les actions principales ?		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Indicateurs de résultats ou de moyens		
Pilote de l'action <u>Pilote identifié</u> : place dans le projet (animateur, porteur, coordinateur, maîtrise d'ouvrage, ...) Acteur identifié mais au positionnement non défini	Partenaires <u>Partenaire identifié</u> : place dans le projet (conseil technique ponctuel ou régulier, financeur, prestataire de référence, ...) Acteur identifié mais au positionnement non défini	
Participation citoyenne À choisir en fonction des actions entre information, consultation, concertation ou co-construction. Éventuellement, préciser les modalités ou besoins	Cibles Destinataires / bénéficiaires de l'action	
Calendrier / Etapes Court terme : 2027-28 Moyen terme : 2028-30 (évaluation à mi-parcours en 2030) Long terme : 2030 à 2035 (mise à jour du PCAET en 2033)		
Moyens humains Identification des services dans les structures, éventuellement des besoins humains	Moyens financiers Identification des sources de financement (LEADER, NTDA, fonds propres, AAP ADEME, ...)	
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	Éventuellement budgétisation globale (<10k€, ~100k€, >1M€ par exemple)	

1. THEMATIQUE MOBILITE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que le transport routier est à l'origine de 41% des émissions de GES du territoire, 10% des émissions de PM_{xx} et 50% des émissions de Nox, ce qui en fait une thématique particulièrement stratégique. Malgré une forte diversité de l'usage de la mobilité à l'échelle du Pays et un fort taux de précarité énergétique, la dépendance à la voiture reste forte sur le territoire. Par ailleurs, une part importante des transports est hors de contrôle des collectivités locales (autoroutes structurantes à l'échelle nationale voire européenne). La position stratégique du port d'Arles ainsi que des axes ferroviaires permettent cependant d'amorcer un report modal d'une part du fret.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduction des émissions de GES**
- **Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air**
- **Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique**
- **Réduction de la congestion routière et des nuisances liées au fret**
- **Renforcement de l'attractivité des centres urbains**
- **Développement des mobilités douces et actives**

À cette fin, 8 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

MOBILITE.1 – Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique

MOBILITE.2 – Rééquilibrer l'espace public pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture

MOBILITE.3 – Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles

MOBILITE.4 – Développer les pôles d'échanges multimodaux

MOBILITE.5 – Développer une offre touristique de proximité

MOBILITE.6 – Encourager et structurer le covoiturage comme mode de déplacement quotidien

MOBILITE.7 – Moderniser et décarboner les flottes de bus et de cars

MOBILITE.8 – Décliner le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle des EPCI

N° : MOBILITE.1	ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ET PRATIQUES DE MOBILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises Promotion du report modal et du covoiturage	
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Pour la résilience des systèmes de mobilité 1) Définir les « systèmes clés » de transports garantissant, au sein de chaque EPCI, les services de transports et de mobilités. 2) Identifier les aléas climatiques qui impacteront le système territorial de transport et singulièrement « les systèmes clés » à moyens (2050) et longs (2100) termes. Déterminer les seuils de vulnérabilité de ces systèmes clés, notamment en s'appuyant sur les phases diagnostics des PLACC lorsque cela est possible. Prendre en compte à la fois les infrastructures, leurs composants (vulnérabilité physique) et les services (vulnérabilité fonctionnelle) 3) Définir des orientations et actions d'adaptation par phasage en fonction de l'intensité du changement climatique 4) Anticiper puis déployer les actions d'adaptation en fonction des seuils de vulnérabilité préalablement définis. 5) Imposer (ou Inciter) l'adaptation au changement climatique à tout nouveau projet de mobilité sur le territoire Mesure 2 : Pour le développement du report modal du fret : 1) Identifier les flux de fret et les infrastructures existantes : identifier les points de congestion, recenser les infrastructures ferroviaires et fluviales disponibles 2) Définir la stratégie territoriale de report modal : fixer des objectifs chiffrés de fret transféré, identifier des filières prioritaires pour le report, etc. 3) Aménager et moderniser les infrastructures 4) Accompagner les acteurs économiques : mettre en place des incitations économiques, sensibiliser les entreprises de transport, mutualiser les volumes Mesure 3 : pour le développement d'une logistique douce : <u>Etude d'opportunité</u> 1) Analyser l'étude trafic dans les Bouches du Rhône 2) Lancer éventuellement une analyse secondaire poids lourds comme mentionné dans le PDM de TPA 3) Nouer des partenariats avec des acteurs privés majeurs : Grand Marché de Provence, zones industrielles, zones d'activité et zones commerciales, start-ups <u>Développement de la logistique du premier et dernier kilomètre</u> 1) Identifier puis relier les différentes cartes de mobilité douce entre intercommunalités 2) S'appuyer sur les acteurs sachants du secteur pour développer la filière selon opportunités identifiées 3) S'appuyer sur des systèmes de labellisation pour promouvoir la logistique douce auprès des entreprises (ex. Ecodéfis+ en convention collectivités-CCI-CMAR) 4) Optimiser l'organisation des flux de marchandises en favorisant les mutualisations et la rationalisation des livraisons	

<p>Résultats attendus</p> <p>Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Réduction de la congestion routière et des nuisances Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Renforcement de l'attractivité des centres urbains pour une réduction déplacements motorisés Développement des mobilités douces et actives</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p> <p>Volumes d'UTI ayant transité sur le territoire en fret ou ferroviaire Nombre d'acteurs économiques engagés dans une démarche de fret fluvial ou ferroviaire Nombre de lignes et de dessertes en gare routière et ferroviaire Montants financiers dédiés à l'adaptation des mobilités au changement climatique sur le territoire Nombre de jours de rupture de service évités Mise en place éventuelle de Zones à Faible Emissions Logistiques</p>	
<p>Pilote de l'action</p> <p><u>Société Combronde et Port d'Arles</u> : pilotes de leur développement logistique</p> <p><u>EPCI</u> : pilotage et accompagnement des acteurs économiques, éventuellement co-commanditaires de l'étude initiale avec la Région, accompagnement technique, création de partenariat, accompagnement financier copilotes dans la rédaction du cadre de l'adaptation de la mobilité au changement climatique (notamment via PLACC pour TPA et CCVBA et via démarche d'adaptation au changement climatique d'ACCM)</p> <p><u>TPA</u> : copilote éventuel de l'étude de gare de ferroutage avec la Région</p>	<p>Partenaires</p> <p><u>PETR</u> : animation si nécessaire et synergie territoriale</p> <p><u>Communes</u> : partenaires techniques et maitrises d'ouvrages</p> <p><u>CNR</u> : cofinanceurs et appui technique ponctuel</p> <p>Acteurs du <u>Plan Rhône Saône Aval</u> : animation et mise en réseau</p> <p><u>Région</u> : cofinanceurs, appui technique ponctuel et animation des ateliers régionaux de la logistique, suivi</p> <p><u>Département</u> : réalisation d'études et accompagnement technique, partenaire financier</p> <p><u>CCI</u> : animation des acteurs économiques via dossier à concevoir</p> <p><u>Divers acteurs de la logistique douce</u> : développement d'activité et/ou conseil technique</p> <p><u>Grand Marché de Provence</u> : Études sur l'optimisation de la logistique du dernier kilomètre</p> <p><u>CMAR</u> : retour d'expérience projet Marguerite</p> <p><u>TE13</u> et ses partenaires</p>

	<p>Etat</p> <p>Entreprises de transport</p> <p>Chambres consulaires, Préfet de Région avec l'appui de ses services (DREAL notamment), MIN, ZAE, La Poste, Fédération des transporteurs de la logistique</p> <p>En principe, Gestionnaires d'infrastructures et de réseaux (SNCF Gare et connexions, SNCF Réseau, Département des Bouches du Rhône, CCIPA (Port fluvial), Transdev...)</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Etudes à lancer en même temps que les PLACC</p> <p>Cadre d'adaptation à rédiger en 2027/28 puis mise en place des actions en continu</p> <p>2026-2027 : étude du département et études complémentaires éventuelles, constitution de partenariats</p> <p>2028 à 2033 : développement de la filière par partenariats, animation, labellisation, et de mise en réseau à effectuer sur les premières années du PCAET ...</p>	<p>Cibles</p> <p>Pour le volet logistique</p> <p>Zones industrielles et zones d'activité</p> <p>Acteurs économiques, collectivités</p> <p>ZAE, MIN</p> <p>Regroupement d'agriculteurs</p> <p>Artisans et commerçants</p> <p>Pour le volet mobilité globale</p> <p>Tous les usagers de la mobilité sur le territoire (y compris entreprises et particuliers)</p>
<p>Moyens humains</p> <p>Services mobilité des EPCI</p> <p>Services développement économique des EPCI</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Financements potentiels via la Région, la CNR, les aides européennes, fonds vert, le financement propre des collectivités et acteurs économiques</p>
<p>Niveau de priorité :</p> <p>Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

N° : MOBILITE.2	REEQUILIBRER L'ESPACE PUBLIC POUR FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES EN VILLE	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage) Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme Promotion du report modal et du covoiturage		
Mesures opérationnelles 1) Diagnostiquer et hiérarchiser les centralités afin d'identifier les secteurs prioritaires à requalifier 2) Définir la stratégie territoriale de piétonnisation-cyclabilité : promouvoir la piétonnisation-cyclabilité dans les documents de planification 3) Aménager les espaces publics : planification urbaine, études, financements, réalisation des travaux de requalification, mutualiser les expériences et bonnes pratiques entre communes et centralités aux formes urbaines comparables, profiter des travaux pour végétaliser et désimperméabiliser lorsque c'est possible 4) Accompagner les habitants et acteurs économiques vers la mobilité douce (communication, concertation locale) (Pilotage PNRA) 5) Permettre et faciliter la mobilité entre polarités proches (centres-villes et pôle d'échanges multimodaux par exemple) via des aménagements et jalonnements notamment		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Réduction de la congestion routière et des nuisances liées au fret Renforcement de l'attractivité des centres urbains Développement des mobilités douces et actives notamment en contexte urbain Réduire la consommation d'espace urbain lié aux voitures Développement de la végétation voire renaturation en ville (cobénéfice)		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Linéaires d'aménagements piétons en ville Linéaires d'aménagements cyclables en ville (km) Baromètre annuel de satisfaction habitants Nombre de parkings vélo dédiés gratuits		
Pilote de l'action <u>Communes</u> (notamment Services de Planification Urbaine) : maitrises d'ouvrages <u>PETR, EPCI</u> : gouvernance à définir	Partenaires <u>PNRA</u> : communication, sensibilisation, et appui technique à l'aménagement urbain <u>TPA</u> : partenariat technique et financier, à définir <u>Agences d'urbanisme</u> : rôle à définir CD13, Région (désimperméabilisation / renaturation), CMA, CCI, CEREMA	

<p>Participation citoyenne Concertation habitants, commerçants, artisans, scolaires, mais aussi populations rurales</p>	<p>Cibles Habitants</p>
<p>Calendrier / Etapes Court terme : mobilisation des citoyens et études Moyen terme : intégration dans les PLU Long terme : travaux</p>	
<p>Moyens humains Services mobilité des EPCI Chargé de projet Charte PNRA Services urbanisme du PETR et des EPCI</p>	<p>Moyens financiers Fonds propres des communes Fonds propres des intercommunalités Fonds vert Synergie avec financements de désimperméabilisation (URBA.1) Subventions régionales</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

N° : MOBILITE.3	ASSURER LA CONTINUITÉ DES RÉSEAUX CYCLABLES À L'ÉCHELLE DU PAYS D'ARLES	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage) Promotion du report modal et du covoiturage		
Mesures opérationnelles Mesure 1 : infrastructures 1) Accompagner les communes dans l'appropriation du schéma directeur cyclable CD13 (pilotage EPCI) 2) Rechercher des aides financières pour la mise en œuvre du schéma 3) Mettre en place des services vélos pour sécuriser le stationnement (box, arceaux...) 4) Adapter les itinéraires au changement climatique lorsque c'est possible (cf. MOBILITE.11) Mesure 2 : animation 1) Développer des actions de communication au moyen d'outils dédiés (notamment cartographie SIG) 2) Inclure les citoyens et les associations vélos dans la planification et la mise en œuvre		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Renforcement de l'attractivité des centres urbains Développement des mobilités douces et actives Développement du maillage des itinéraires cyclables entre les centralités, pôles de services, établissements scolaires et zones d'activités Amélioration de la qualité de service à destination des cyclistes		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Linéaires cyclables sécurisés (km) Nombre et types d'infrastructures cyclables installées Nombre de stationnements vélo pour 100 habitants		
Pilote de l'action <u>Département</u> : aménagement des pistes et routes départementales, élaboration du Schéma Directeur Vélo du CD13 <u>Communes</u> : aménagement urbain <u>EPCI</u> : animation proactive pour la proposition de services (ex. location de vélos) <u>PNRC</u> : développement des itinéraires équestres, cyclables et pédestres notamment via un partenariat avec le CPIE	Partenaires <u>EPCI</u> : partenaires pour la partie installation d'infrastructures (consignes, box, stations de maintenance, ...) <u>Région</u> : partenaire financier et technique AUPA, CEREMA, Région (COM), EPCI territoires limitrophes, partenaires fonciers	

Calendrier / Etapes En continu	Cibles Habitants, travailleurs et visiteurs du territoire
Moyens humains Services mobilité des EPCI Service aménagement / urbanisme des communes	Moyens financiers Cadre d'intervention de la Région, notamment CPIER ViaRhôna Fonds vert
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : MOBILITE.4	DEVELOPPER LES POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage) Promotion du report modal et du covoiturage	
Mesures opérationnelles Mesure 1 : maillage des transports en commun 1) Etudier le développement des réseaux de car inter EPCI via le SERM notamment 2) Communiquer sur les projets et leur mise en place 3) Proposer des navettes reliant les gares et parkings lors ce que c'est pertinent 4) Favoriser l'intermodalité entre transports collectifs, modes actifs et covoiturage, pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle 5) Favoriser l'intermodalité entre transports collectifs, modes actifs et covoiturage, pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle Mesure 2 : Clarifier l'offre de transport multimodale et communiquer auprès des usagers 1) Développer l'information aux usagers (horaires, tarifs, itinéraires, intermodalité) au travers de plusieurs canaux de communication (réseaux sociaux, tableaux d'affichage...) notamment une interface web unique de visualisation des offres de transports en commun sur le Pays d'Arles et avec les territoires limitrophes 2) Adapter la fréquence, la régularité et la desserte des transports en commun selon les besoins des usagers 3) Renforcer les continuités cyclables et piétonnes pour les trajets de proximité 4) S'appuyer sur le référentiel PEM en cours de rédaction par la Région 5) Améliorer la qualité de service pour favoriser l'usage des transports en commun	
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Réduction de la congestion routière et des nuisances Développement des mobilités douces et actives Augmentation du taux de remplissage des transports en commun Développement d'un maillage de transports en commun cohérent à l'échelle du Pays et des territoires adjacents Augmentation de l'affluence dans les PEM existants et nouveaux	
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombres de PEM existants, en évolution ou en projet Fréquentation des TC (nombre de voyages/hab)	
Pilote de l'action Région, communes, EPCI <u>ACCM</u> : développement du PEM d'Arles <u>TPA</u> : animateur auprès des communes pour l'infra et co-MOA avec la région et le	Partenaires Entreprises de transport (prestataires) PETR, communes, OT SNCF, Département, Région PACA et Occitanie

département pour l'interconnexion des services proposés	
Cibles Particuliers	
Calendrier / Etapes 2027 : officialisation du partenariat / démarche de réflexion commune entre les trois EPCI, les deux régions, SNCF connexions et AMP pour la mise en cohérence des services de mobilité 2027/8 : sortie du guide PEM de la Région 2028-33 : construction des PEM, des continuités douces, des outils d'interface unique pour les utilisateurs	
Moyens humains Services mobilité des EPCI	Moyens financiers Fonds vert Département (notamment infrastructures PEM) Région éventuellement, Partenariat avec SNCF connexions éventuellement
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : MOBILITE.5	DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE PROXIMITÉ	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme Baisse des consommations d'énergie de 17% sur les trajets de personne de longue distance Promotion du report modal et du covoiturage		
Mesures opérationnelles 1) Renforcer si nécessaire l'identification des atouts et potentiels du territoire (offres existantes, sites patrimoniaux et naturels attractifs, pratiques de fréquentation, etc.) 2) Définir la stratégie d'un tourisme de proximité (publics cibles, zones de développement, etc.) 3) S'appuyer sur une offre déjà en cours de développement et structuration (ex. Cœur de Provence, De Ferme en Ferme, Cabro d'Or, ...) et sur les démarches menées par la Région notamment dans le cadre du COM pour proposer une stratégie d'accessibilité douce et décarbonée 4) Faire le lien avec l'accessibilité du quotidien et les autres schémas de déplacements de proximité (schémas cyclables, ViaRhôna, Durance à Vélo, chemin de grande randonnée de pays) 5) Suivre et valoriser les résultats (retombées, impacts environnementaux, ...)		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Renforcement de l'attractivité des centres urbains et donc réduction des déplacements notamment Développement des mobilités douces et actives		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de participations aux différentes offres de tourisme durable de proximité Nombre de commerces et producteurs labellisés par des marques de tourisme durable		
Pilote de l'action <u>ACCM</u> : portage de la marque Cœur de Provence <u>CCVBA</u> : animation de Ferme en Ferme <u>CD13</u> : porteurs de la stratégie tourisme-loisir départementale via le 7 ^e schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs	Partenaires <u>PNRA</u> : développement d'offres touristiques (Cabro d'Or, Chemins des parcs, ...) <u>PNRC</u> : développement d'offres touristiques (Marque valeur parc, chemins des parcs, ...) <u>Offices de tourisme</u> : promotion – vente des offres touristiques existantes <u>CMAR</u> : partenaire technique auprès du territoire communes	
Calendrier / Etapes Travail continu d'identification, développement d'offres touristiques durables de proximité et de leur promotion.	Cibles Habitants, touristes en villégiature	

Moyens humains Responsable COM à la Région Services tourisme des EPCI Chargé de mission tourisme durable PNRA	Moyens financiers Fonds propres EPCI et PNR Fonds de soutien en investissement du département en faveur du tourisme local
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : MOBILITE.6	ENCOURAGER ET STRUCTURER LE COVOITURAGE COMME MODE DE DÉPLACEMENT QUOTIDIEN	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage) Promotion du report modal et du covoiturage		
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Acculturation et Promotion 1) Accompagner les usagers par des campagnes de communication et des outils numériques (plateforme de mise en relation ex. Kaross) 2) Développer des incitations (stationnement, tarification avantageuse pour les covoitureurs) Mesure 2 : Structuration 1) Coordonner l'action des collectivités, opérateurs de transport et employeurs pour structurer l'offre 2) Aménager des aires de covoiturage sécurisées et bien situées 3) Diminuer la part de l'autosolisme en déployant des alternatives pour les trajets du quotidien (voies réservées, aires de covoiturage, etc.) 4) Offrir une solution de déplacement pour les personnes non véhiculées		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Déploiement d'alternatives		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de trajets covoiturés (en milliers de trajets par jour) Nombre d'aires de covoiturage ou nombre de places dédiées sur les aires de covoiturage sur le territoire Linéaires de voies réservées au covoiturage		
Pilote de l'action <u>EPCI</u> : pilote de la partie servicielle (applications de covoiturage notamment) <u>Communes</u> : maitrise d'ouvrage pour les infrastructures	Partenaires	
Calendrier / Etapes Court terme : communication, plateforme de mise en relation (Kaross) Moyen terme : infrastructures	Cibles Gestionnaires de voirie, communes, grand public	

Moyens humains Services mobilité des EPCI Services urbanisme des communes ponctuellement	Moyens financiers Fonds vert
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : MOBILITE.7	MODERNISER ET DÉCARBONER LES FLOTTES DE BUS ET DE CARS	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Décarbonation des flottes de cars et de bus		
Mesures opérationnelles 1) Inscrire dans les conventionnements de DSP des obligations contraignantes de décarbonation des flottes 2) Pour les flottes en régie, planifier le renouvellement des véhicules selon leur ancienneté, type de carburant, ... 3) Optimiser les circuits et l'exploitation des lignes afin de limiter les trajets à vide et améliorer l'efficacité énergétique 4) Déployer des infrastructures de recharge et d'avitaillement adaptées aux différentes énergies 5) Contractualiser des partenariats permettant la mutualisation d'infrastructures de recharge et d'avitaillement 6) Encourager les expérimentations locales et les partenariats avec les filières énergétiques innovantes (notamment bioGNL, EMAG, HVO, électricité) 7) Pour les flottes en cours d'achat / planification, anticiper l'objectif de 100% de flotte décarbonée 8) Conserver une maintenance performante des véhicules		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Réduction de la dépendance des flottes aux carburants fossiles		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Part de la flotte de bus décarbonés (%)		
Pilote de l'action <u>Transdev, Région, CCVBA, TPA</u> : pilotes sur leurs flottes de car et de bus	Partenaires <u>ACCM</u> : gestion contractuelle auprès de la DSP <u>ADEME, Etat</u> (fonds vert) <u>TE13</u> : accompagnement sur la valorisation des CEE <u>PNRC</u> : déploiement de bornes IRVE sur son patrimoine PETR, EPCI, Interco, communes, Région Sud, Département	
Calendrier / Etapes Plan pluriannuel d'investissement pour arriver à 0% d'énergie fossile dans la flotte	Cibles	
Moyens humains Services techniques des EPCI	Moyens financiers	

	Subventions, fonds propres communautaires (notamment éventuelles recettes d'exploitation), département 13 (assistance au renouvellement des flottes de bus et de cars)
Niveau de priorité : <u>Faible</u> / Moyen / Élevé	

N° : MOBILITE.8	DÉCLINER LE CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DES EPCI	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage) Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme Abaissement des limites de vitesse sur le territoire Baisse des consommations d'énergie de 17% sur les trajets de personne de longue distance Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises 50'050 places de parking équipées de bornes IRVE Décarbonation des flottes de cars et de bus Promotion du report modal et du covoiturage		
Mesures opérationnelles 1) Inclure opérationnellement les ambitions de bassin du COM dans les plans de mobilité et stratégies mobilité au sein de chaque EPCI 2) Participer au groupe de travail notamment pour lever les blocages dans le déploiement des actions de mobilité 3) Evaluer annuellement la progression des plans d'actions vis à vis du COM		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Renforcement de l'attractivité des centres urbains et donc réduction des déplacements Développement des mobilités douces et actives Amélioration de la cohérence interterritoriale entre Pays d'Arles, métropoles voisines et territoires limitrophes des offres de mobilité Amélioration de l'articulation entre différents modes (transport en commun, vélo, covoiturage, logistique)		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Se référer aux indicateurs du COM		
Pilote de l'action <u>Région Sud</u> : piloter et s'assurer de l'exécution du contrat <u>AOM</u> : exécuter les actions du COM	Partenaires PNRA, SNCF, PETR (apporter l'expertise (ingénierie) aux actions)	
Calendrier / Etapes En continu	Cibles	
Moyens humains Services mobilité des EPCI Responsable de projet COM au sein de la Région	Moyens financiers Fonds vert, fonds propres communautaires, Région	

Niveau de priorité :

Faible / Moyen / Élevé

2. THEMATIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que les déchets sont à l'origine de 11% des émissions de GES du territoire. Là où le français moyen émet 338kg de déchets annuellement, l'habitant moyen du Pays d'Arles en émet 425kg, soit 26% de plus qu'à l'échelle nationale. 86% de ces déchets se retrouvent au tout-venant (contre 75% à l'échelle nationale) et incinérés ou enfouis à 91%.

La gestion de ces déchets implique un coût financier et environnemental lourd, selon une étude du MODECOM réalisée en 2017, il serait possible de trier 89% de nos déchets (contre 14% aujourd'hui) et de réduire leur quantité de plus d'un tiers.

Au-delà des déchets ménagers, les déchets industriels représentent un enjeu et un potentiel de valorisation important sur notre territoire, qu'il conviendra d'étudier. Les thématiques de l'économie circulaire permettent de répondre à ces enjeux de multiples manières, notamment par une réduction des déchets, une meilleure redirection des ressources avant leur traitement en déchets, et une meilleure valorisation des matières une fois leur déclassement final en déchets.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement Valorisation des matières et énergies**
- **Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire**
- **Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources**
- **Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable**

À cette fin, 7 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

CIRCULAIRE.1 – Engager une démarche territoriale de structuration des filières déchets et réemploi de matériaux

CIRCULAIRE.2 – Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

CIRCULAIRE.3 – Encourager une démarche territoriale de consommation durable fondée sur les 5R

CIRCULAIRE.4 – Accompagner les organismes dans leurs démarches de transitions

CIRCULAIRE.5 – Structurer des filières de transformation (1^{re} ET 2^e) des produits agricoles et naturels en intégrant la valorisation des déchets et coproduits en nouveaux débouchés économiques locaux

CIRCULAIRE.6 – Valoriser la sobriété énergétique et encourager la sortie du plastique en restauration collective

CIRCULAIRE.7 – Encourager une alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective

<p>N° : CIRCULAIRE.1</p>	<p>ENGAGER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE DE STRUCTURATION DES FILIÈRES DÉCHETS ET RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Améliorer la gestion des déchets (biogaz ou compost quand c'est possible)</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 0 : Diagnostic préalable</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancer une étude pour améliorer la connaissance des flux sortants (déchets ou matières à réutiliser) - sensibilisation et formation des acteurs privés et institutionnels au réemploi - étudier la création d'un observatoire territorial des déchets - étudier la création d'un schéma directeur des ressourceries <p>Mesure 1 : Démarche de réemploi, notamment dans le BTP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une démarche de tri préalable pour réemploi avant passage des matériaux en situation de déchet - Engagement des collectivités dans le réemploi, (accompagnement par partenaires techniques possible) - Mise en place d'une plateforme web et/ou physique pour valoriser le réemploi ou l'upcycling <p>Mesure 2 : Développer les infrastructures et dispositifs territoriaux de tri et de valorisation adaptés à chaque type de déchet et au territoire (portage EPCI), <u>exemples</u> qui peuvent être étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchetterie itinérante - Mise en place de bacs payants (redevances incitatives) pour les particuliers (sous réserve de lever les freins identifiés lors d'expérimentations sur d'autres territoires) - Renforcement du maillage territorial des bornes de tri - Développement de la collecte porte-à-porte en zone non urbaine - Développement des colonnes enterrées en zone urbaine - Prévoir les structures de valorisation et de traitement des déchets dans les documents d'urbanisme (foncier) <p>Mesure 3 : Soutenir l'innovation et les entreprises dans les filières de valorisation des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner les entreprises dans le développement d'activités économiques autour de la valorisation des déchets, notamment sur le réemploi en amont de la phase déchets - promotion d'actions de R&D pour transformer les déchets en produits - s'inspirer de ce qui a été fait sur d'autres territoires, comme le document cadre réemploi de la métropole AMP ou de l'AMI réemploi développé par Raediviva pour ses adhérents <p>Pour les déchets organiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etude du gisement de matière organique 2) Déploiement d'une collecte PAV selon résultats de l'étude <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'animateurs "déchets" pour pérenniser et accompagner le citoyen - Schéma de déploiement cohérent avec l'accès camion, mutualisation avec les emplacements OMR, EMR, Verre 	

<ul style="list-style-type: none"> - Études portant sur le matériel mis à disposition des particuliers : bio seau ou sac compostable - Études portant sur le tonnage des OMR pour sensibiliser et valoriser les efforts de tri - Rechercher des solutions financières, notamment au travers de la baisse de la Taxe sur les Ordures Ménagères et augmentation de la Redevance Spéciale (tarification incitative) - Dissocier la filière méthanisation et la filière compostage et autres procédés (éco digesteurs) <p>3) Développer d'abord des points d'apport volontaire en pied d'immeuble avec un pilote / accompagnateur local qui peut être institutionnel ou non. Phase expérimentale puis déploiement</p>	
<p>Résultats attendus</p> <p>Diminution des émissions de GES par la baisse des volumes de déchets produits sur le territoire Valorisation des matières et énergies Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire donc baisse des émissions de GES et consommations d'énergie associées Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources Développement de filières adaptées et spécifiques à chaque typologie de déchets et matériaux de réemploi</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p> <p>Tonnages de déchets BTP en réemploi avant passage en situation de déchet Tonnages de déchets amenés en ressourcerie (tonnes/hab) Nombres d'installations de collecte des déchets (colonnes enterrées, conteneurs de biodéchets), nombre de bacs à compost individuels distribués Coût financier de collecte et valorisation pour les collectivités</p>	
<p>Pilote de l'action</p> <p><u>EPCI</u> : portage maîtrise d'ouvrage</p> <p><u>PETR</u> : animation territoriale selon gouvernance à définir</p>	<p>Partenaires</p> <p><u>BPI</u> : partenaire financier</p> <p><u>Région</u> : partenaire technique</p> <p><u>Raediviva</u> : partenaire technique / réalisation de missions en lien avec le réemploi BTP</p> <p><u>PNRA</u> : appui potentiel au pilotage ou portage de projet selon gouvernance à définir</p> <p><u>PNRC</u> : opérations de sensibilisation et information, suivi des présences de déchets et analyse des restes de mer</p> <p>associations, particuliers, entreprises, communes, chambres consulaires</p>
<p>Cibles</p> <p>Entreprises, particuliers</p>	
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Court terme : étudier les flux de ressources sortantes et statuer sur l'adhésion à Raediviva Moyen terme : étudier puis développer les solutions de collecte et valorisation adaptées au territoire ; accompagner les entreprises dans leur démarche de transition</p>	

<p>Moyens humains</p>	<p>Moyens financiers Éventuelles recettes d'exploitation Partenariats financiers à étudier, subventions européennes, adhésion éventuelle à Raediviva pour accompagnement technique et formations</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

N° : CIRCULAIRE.2	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Améliorer la gestion des déchets (biogaz ou compost quand c'est possible) Installation de 2 unités territoriales traitant chacune 30 kT de déchets/an en moyenne Développer Nos Cantines Durables et Nos Territoires d'Abord	
Mesures opérationnelles <i>Ces mesures sont proposées aux communes via un conventionnement avec le PETR avec la mise à disposition de prestataires spécialisés et d'ingénierie interne.</i> Mesure 1 : Réduction des déchets alimentaires 1) Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire (pesées des restes, analyse des causes par type d'aliments, suivi régulier) 2) Adapter les menus et les portions servies 3) Optimiser la gestion des stocks et des approvisionnements pour limiter les pertes en cuisine et en réserve 4) Former les équipes de restauration à l'évaluation des besoins réels, au suivi des quantités servies et aux bonnes pratiques anti-gaspillage 5) Mettre en place un suivi et un pilotage régulier pour mesurer les progrès et ajuster les pratiques 6) Proposer des solutions innovantes 7) Accompagner les cantines à la rédaction des marchés des prestataires (via l'Appel à Projet Nos Cantines Durables du PETR) Mesure 2 : Animation et sensibilisation 1) Organiser des ateliers et animations pratiques sur le gaspillage alimentaire et montrer des solutions concrètes (demi-journée ou journée) 2) Mettre en place des campagnes de communication internes aux établissements 3) Associer les prestataires de restauration collective aux actions de sensibilisation à destination des convives et des équipes 4) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques, dans le cadre du réseau Nos Cantines Durables animé par le PETR Mesure 3 : Compostage ou Méthanisation des déchets alimentaires 1) Mettre en place des dispositifs de compostage adaptés sur site permettant de valoriser directement une partie des déchets organiques (ex : accompagnement à l'acquisition d'un éco-digesteur, benchmark sur le matériel adapté aux volumes) 2) Mettre en réseau les établissements scolaires avec les collectivités, les acteurs agricoles et les structures spécialistes de la valorisation des biodéchets 3) Étudier la mise en place de composteurs collectifs	
Résultats attendus Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement, de leurs émissions de GES induites Valorisation des matières et énergies Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites	

<p>Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites</p> <p>Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable</p> <p>Réduction des quantités de nourriture gaspillées dans les restaurants collectifs (cantines scolaires, établissements médico-sociaux, restaurants d'entreprises)</p> <p>Développement des solutions locales de valorisation des biodéchets générés en restauration collective (compostage, intégration dans des filières agricoles de proximité)</p> <p>Sensibilisation des convives, élèves, équipes éducatives et familles aux enjeux liés au gaspillage alimentaire et à la valeur des ressources alimentaires.</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p> <p>Evolution des volumes de déchets alimentaires produits</p> <p>Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur le gaspillage alimentaire en restauration collective</p> <p>Nombre d'unités de compostage mis en place</p> <p>Nombre d'ETP mis à disposition des communes par le PETR contre le gaspillage alimentaire</p>	
<p>Pilote de l'action</p> <p><u>Communes</u> : animation de la démarche</p> <p><u>PETR</u> : porteur de la politique publique : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés via la mission « Nos Cantines Durables » et conventionnement avec les cantines</p>	<p>Partenaires</p> <p><u>Département</u> : éventuel partenariat via la centrale d'achat des collèges (même s'ils sont déjà bien avancés dans la démarche)</p> <p><u>EPCI</u> : accompagnement des communes</p> <p><u>Structures de tri et valorisation des biodéchets</u> : Solutions Compost, Petit A Petit, Biovare, Les Alchimistes, Ortec, Lvd Environnement, Refood, Actus, etc.</p> <p><u>Autres partenaires financiers</u> : Région, Europe (FEADER), ADEME</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Moyen terme : mars 2025 – mars 2028</p>	<p>Cibles</p> <p>Écoles primaires, collèges, lycées, établissements médico-sociaux, entreprises, etc.</p>
<p>Moyens humains</p> <p>0,05 ETP par an</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>12 000€ (FEADER, ADEME, PETR, LEADER) sur 3 ans</p>
<p>Niveau de priorité :</p> <p>Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

N° : CIRCULAIRE.3	ENCOURAGER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE DE CONSOMMATION DURABLE FONDÉE SUR LES 5 R
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Améliorer la gestion des déchets Mise en place d'écogestes par 38'596 ménages	
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Favoriser le réemploi (mobilier, vaisselle, vêtements) 1) Multiplier les lieux de dépôts et de vente (boutiques, déchèteries) 2) Multiplier les lieux de stockage/réparation 3) Créer un centre de valorisation des déchets/ressourcerie/recyclerie/upcycling (friperie et petit mobilier déjà existant à St Rémy, ainsi qu'une recyclerie à Arles et une ressourcerie en cours d'étude à TPA) 4) Développer l'écosystème de la réparation et en faire la promotion Mesure 2 : Réduire les déchets par la Communication et sensibilisation des collectivités à la réduction des déchets 1) Promouvoir l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets 2) En complément des mesures de police des déchets, lutter contre les dépôts sauvages (politique zéro déchet via la communication et sensibilisation) 3) Sensibilisation des particuliers et information sur les infrastructures de dépôt à bon escient Mesure 3 : Accompagner les acteurs socio-professionnels pour changer les procédures internes (achats, tri, contrats de collecte)	
Résultats attendus Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement, de leurs émissions de GES induites Valorisation des matières et énergies Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable Engagement des particuliers et acteurs privés du territoire dans la démarche 5R (refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre) Réduction du coût de traitement des encombrants et ordures ménagères résiduelles (OMR)	
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de ressourceries, recycleries en cours de fonctionnement Nombre d'animation ou évènements proposés aux particuliers sur les 5R Nombre d'acteurs socio-professionnels accompagnés par la collectivité sur les 5R	
Pilote de l'action <u>EPCI</u> : maitrise d'ouvrage syndicat des déchets, communes	Partenaires <u>Association 4R</u> : partenaire éventuel (formations ressourcerie, recyclerie, gestion de sites de déchets / réparation)

	Associations, entreprises d'insertion, Associations d'entreprises, chambres consulaires, ZAE
Calendrier / Etapes	Cibles Habitants, artisans, entrepreneurs, collectivités
Moyens humains Services DMA des collectivités	Moyens financiers Région Sud, ADEME, LIFE
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : CIRCULAIRE.4	ACCOMPAGNER LES ORGANISMES DANS LEURS DÉMARCHES DE TRANSITION	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Effort d'économie d'énergie par éco-conception ou écologie industrielle à hauteur de 67% du potentiel maximum Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m ² de bâti tertiaire		
Mesures opérationnelles 1) Faire un inventaire des dispositifs existants et des aides disponibles 2) Accompagner les entreprises pour mobiliser les dispositifs existants en fonction des attentes des interlocuteurs uniques 3) Mettre en place des dispositifs pour limiter la consommation d'eau et gérer les rejets (mousseurs, végétation, gestion des eaux grises, gestion de l'eau des piscines, etc.) 4) Réduire les déchets assimilés (ex la redevance spéciale est une motivation pour engager cette réduction) 5) Mobiliser le Fonds chaleur 6) Accompagner la transition des restaurations collectives des entreprises via le « kit transition » développé par le PETR (pilotage PETR)		
Résultats attendus Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement, de leurs émissions de GES induites Valorisation des matières et énergies Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'entreprises accompagnées dans une démarche de transition Nombre d'entreprises labellisées dans une démarche de transition		
Pilote de l'action <u>EPCI</u> : animation (ex. Café des entreprises) Région	Partenaires <u>CCI</u> : prestations ponctuelles (ex. Diag Ecoflux) <u>PETR</u> : prestations ponctuelles Architecte des bâtiments de France, entreprises, Agence de l'eau, ADEME, ARBE, Chambres consulaires, PNRA	
Calendrier / Etapes Etape 1 au S1 2026, étape 2 au S2 2026 et étape 3 au S1 2031	Cibles Entreprises	

<p>Moyens humains</p> <p>Ressource en interne pour assurer l'accompagnement (comme CCVBA) ou payer un opérateur (comme ACCM ou TPA)</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Financement Pacte Territorial France Rénov' Financements des collectivités locales, Etat et Département Fonds chaleur</p>
<p>Niveau de priorité : <u>Faible</u> / Moyen / Élevé</p>	<p>Région et Agence de l'eau (dispositif CEDRE) BPI</p>

<p>N° : CIRCULAIRE.5</p>	<p>STRUCTURER DES FILIÈRES DE TRANSFORMATION (1^{re} ET 2^e) DES PRODUITS AGRICOLES ET NATURELS EN INTÉGRANT LA VALORISATION DES DÉCHETS ET COPRODUITS EN NOUVEAUX DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES LOCAUX</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie</p> <p>Améliorer la gestion des déchets Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc. Déployer une gestion massifs forestiers permettant à la fois une meilleure protection face aux incendies et une valorisation de la ressource naturelle Valorisation de pailles de riz permettant de franchir le seuil de rentabilité de méthanisation des boues de STEP Projets de protection de l'artisanat et du tourisme de savoir-faire au sein des parcs et EPCI visant à protéger voire développer les filières rizicoles et ovines</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Diagnostic amont et aval</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Recenser les entreprises concernées par la première et seconde transformation des produits agricoles et naturels et identifier leurs besoins (logistique, outils, main d'œuvre, débouchés, déchets agricoles, etc.) 2) Identifier les entreprises novatrices qui participent à la transition du territoire, en capacité de répondre à la problématique amont : veille, appels à projets, initiatives locales, etc. 3) Croiser les études de filières de transition menées sur le territoire (ex. pin d'Alep) 4) Étudier les risques liés au changement climatique sur ces filières de transition et de transformation du territoire <p>Mesure 2 : Innovation - incubation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser la structuration de filières durables et participant à la transition du territoire (par exemple filière d'écoulement, gestion des déchets agricoles végétaux et plastiques) : soutenir techniquement les entreprises (ex. La Bergerie à CCVBA) 2) Étudier les potentiels de développement des filières éco matériaux du territoire (balles de riz, paille de riz, terre crue) et de leur « rentabilité » 3) Accompagner techniquement et financièrement les entreprises 4) Soutenir les expérimentations (ex. « La Conserverie » du lycée agricole de St Rémy de Provence) <p>Mesure 3 : Formation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) S'appuyer sur le diagnostic du CLPE pour construire une feuille de route sur les métiers de la transition écologique, montée en compétence de l'artisanat local (par exemple label RGE...) 2) Étudier l'installation d'un centre de formation professionnelle à l'échelle du Pays <p>Mesure 4 : Développement, Structuration et Communication</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Soutenir le développement des entreprises des filières favorisant la transition locale 2) Communiquer plus largement sur les produits issus de ces filières locales, marquage des produits 3) Travailler à la massification de la production et des logistiques par des partenariats locaux, notamment avec des territoires limitrophes 	

<p>4) Orientation de l'achat public pour aider à structurer les entreprises des filières de transformation du territoire (ex. usage du bois dans le bâtiment ou études sourcing pour les filières de restauration collective)</p>	
<p>Résultats attendus Valorisation des matières et énergies Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire permettant de réduire les pertes et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les pertes et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable Structuration d'une économie durable et résiliente, basée sur les productions locales (agricoles et naturelles) Développement de la production et transformation d'éco-matériaux</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'entreprises accompagnées sur la valorisation des déchets et coproduits en filières de transformation agricoles Nombre de sites d'incubation de filières de transformation agricoles Nombre d'entreprises labellisées RGE</p>	
<p>Pilote de l'action <u>EPCI</u> : co-pilotage, maîtrise d'ouvrage, soutien technique et pour expérimentation et développement <u>PETR</u> : accompagnement ponctuel, ex. études sourcing sur les filières de restauration collective <u>IPA</u> (Réseau Initiative Pays d'Arles) <u>Consortium des Tiers-lieux d'Arles</u> : co-pilotage et partenaire technique</p>	<p>Partenaires <u>Lycée agricole de St Rémy de Provence</u> : lieu d'expérimentations et partenaire technique <u>Chambre d'Agriculture</u> : appui sur la production « amont » des filière, prestataire sur les sujets « aval » <u>CLPE</u> : partenaire technique et d'animation <u>CMAR</u> : prestataire, conseil technique aux MOA et mise en réseau des acteurs <u>Région Sud</u> : partenaire financier <u>Occitanie, PACA, Vaucluse, Var, Bouches-du-Rhône, Gard</u> : Partenariats locaux pour atteinte de seuils de rentabilité sur les filières SAFER, Terres de Liens, Fibois, Chambre d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, COFOR (Communes Forestières) <u>CRPE</u> : Animateurs sur la partie développement durable des forêts <u>BPI</u> : partenaire financier <u>France Travail</u> : partenaire d'insertion professionnelle</p>

	<p><u>PNRA</u> : partenaire via la charte forestière notamment et pilote de certaines mesures sur la partie agriculture sur le périmètre du parc</p> <p><u>PNRC</u> : marquage des produits valeur parc, vente et promotion en salon</p> <p><u>ONE</u> : partenaire expertise technique</p>
<p>Calendrier / Etapes Moyen terme</p>	<p>Cibles Agriculteurs, sylviculteurs, utilisateurs de foncier agricole ou forestier</p>
<p>Moyens humains Services Dev. Eco. des EPCI Services Insertion/Emploi des EPCI Chargé de mission agriculture au PNRA</p>	<p>Moyens financiers LEADER IPA Région Sud</p>
<p>Niveau de priorité : <u>Faible</u> / <u>Moyen</u> / <u>Élevé</u></p>	

<p>N° : CIRCULAIRE.6</p>	<p>VALORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE ET ENCOURAGER LA SORTIE DU PLASTIQUE EN RESTAURATION COLLECTIVE</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Améliorer la gestion des déchets Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m² de bâti tertiaire Développer Nos Cantines Durables et Nos Territoires d'Abord</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p><i>Ces propositions d'accompagnement s'intègrent dans l'Appel à Projet Nos Cantines Durables porté et déployé par le PETR</i></p> <p>Mesure 1 : Animation et sensibilisation sur la sobriété énergétique en restauration collective 1) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques sur le sujet de la sobriété, à travers le réseau Nos Cantines Durables 2) Adapter le matériel de cuisine et utiliser les outils d'usage pour optimiser leur fonctionnement de façon à réduire leur consommation et optimiser leur durée de vie</p> <p>Mesure 2 : Diminution de l'usage du plastique en restauration collective 1) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques sur le sujet de la sortie du plastique en restauration collective, à travers le réseau Nos Cantines Durables 2) Acquisition de matériel permettant de réduire la production de déchets plastique en restauration collective (ex : fontaine à eau, fromage à la coupe, ...) 3) Proposer des solutions innovantes et assurer un benchmark sur les outils disponibles 4) Mettre en lien avec des prestataires de lavage (ex : visite du site Options Solutions) et des dispositifs de mutualisation logistique afin de réduire les consommations d'eau et d'énergie</p>	
<p>Résultats attendus Diminution des volumes de plastique et de déchets produits en restauration collective et sur le territoire Diminution de la consommation d'énergie et d'eau en restauration collective Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites Transition des entreprises Sensibilisation des équipes aux enjeux économiques et environnementaux liés aux consommations d'énergies et à l'usage de plastique</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Volumes de déchets plastiques produits en restauration collective Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur les déchets plastiques en restauration collective Nombre d'établissements et communes engagées dans une démarche de sobriété et/ou de sortie du plastique en restauration collective</p>	

<p>Pilote de l'action <u>Communes</u> : animation de la démarche</p> <p><u>PETR</u> : portage de la politique publique : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés via la mission « Nos Cantines Durables » et conventionnement avec les cantines</p>	<p>Partenaires <u>Département</u> : partenariat-socle via la centrale d'achat (objectif 0 plastique déjà atteint)</p> <p><u>EPCI</u> : accompagnement des communes</p> <p><u>Autre partenaire financier</u> : ADEME, Région, Europe (FEADER)</p>
<p>Calendrier / Etapes Moyen terme : mars 2025 – mars 2028</p>	<p>Cibles Écoles primaires, collèges, lycées, établissements médico-sociaux, entreprises, cuisines centrales, etc.</p>
<p>Moyens humains 0,05 ETP par an</p>	<p>Moyens financiers 6 000€ (FEADER, ADEME, PETR) par an Fonds propres des collectivités</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

<p>N° : CIRCULAIRE.7</p>	<p>ENCOURAGER UNE ALIMENTATION À FORTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE EN RESTAURATION COLLECTIVE</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Développement d'une agriculture locale et de haute qualité Développer Nos Cantines Durables et Nos Territoires d'Abord Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p><i>À destination des communes via un conventionnement avec le PETR avec la mise à disposition de prestataires et d'ingénierie interne dans le cadre de la charte d'engagement des communes du PAT 13</i></p> <p>Mesure 1 : Proposer des formations / rencontres via le Réseau Nos Cantines Durables 1) Formations sur le sourcing et l'approvisionnement favorable à la transition du territoire (rédactions des marchés publics) 2) Rencontres avec des fournisseurs proposant des produits à haute valeur environnementale 3) Formations sur la cuisine des produits à haute valeur environnementale (Légumes bruts locaux et bio / Viandes locales de qualité, ...) 4) Information aux communes sur leurs obligations réglementaires (Loi EGALIM) et les aides financières dont elles peuvent bénéficier pour acheter des produits labellisés (Mesure Lait et Fruit à l'Ecole) 5) Accompagner les collectivités à respecter la loi EGalim en proposant un repas végétarien par semaine, en formant le personnel de cantine à l'introduction de produits bio locaux de saison et les protéines végétales dans les menus 6) Accompagner les collectivités à aller plus en les aidant à proposer une alternative végétarienne quotidienne.</p> <p>Mesure 2 : Proposer un accompagnement individuel à travers l'AAP Nos Cantines Durables 1) Offrir des jours d'ingénierie pour le sourcing de produits durables et locaux (dont bio), aide à la rédaction des appels d'offre, aide à l'analyse des offres, au suivi de la prestation ...</p> <p>Mesure 3 : Accompagner les filières locales et durables à se structurer pour répondre aux besoins de la restauration collective 1) Travail spécifique autour de la filière blé tendre 2) Accompagnement des plateformes locales de producteurs proposant des produits bio ou HVE (Haute Valeur Environnemental) à se structurer, et faire connaître leur offre</p>	
<p>Résultats attendus Augmentation de la part d'achat de produits locaux et durables en restauration collective Maintien et développement des surfaces et emplois agricoles locaux proposant des produits à forte valeur environnementale Amélioration du sourcing des produits en restauration collective Augmentation du nombre de repas végétariens proposés en restauration collective</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective Nombre de repas végétariens en restauration collective</p>	

<p>Nombre de formations et/ou de personnes formées sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective</p> <p>Pourcentage et volumes de produits locaux servis (local = région PACA et départements limitrophes)</p> <p>Nombre d'ETP mis à disposition des communes par le PETR sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective</p>	
<p>Pilote de l'action</p> <p><u>Communes</u> : animation de la démarche</p> <p><u>PETR</u> : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés (Ecozept, Agence Déclic, Vitami) via la mission « Nos Cantines Durables », actions de formations via des prestataires (Mouvement des Cuisines Nourricières, ...)</p>	<p>Partenaires</p> <p><u>Département</u> : partenariat via la centrale d'achat des collèges</p> <p><u>Région</u> : partenariat via la centrale d'achat des lycées</p> <p><u>EPCI</u> : accompagnement des communes</p> <p><u>Plateformes et grossistes de produits locaux et durables</u> : Saveurs Grand Marché de Provence, La Courte Echelle, Manger Bio en Provence, Localizz, Mon maraîcher provençal, ...</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Moyen terme : mars 2025 – mars 2028</p>	<p>Cibles</p> <p>Écoles primaires, collèges, lycées ...</p>
<p>Moyens humains</p> <p>0,25 ETP par an</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>9 000 € / an financés par FEADER et PETR Fonds propres des collectivités</p>
<p>Niveau de priorité</p> <p>Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

3. THEMATIQUE ANIMATION

L'animation des actions de transition sur le territoire est un élément essentiel à la vie de notre plan climat. Au-delà la communication avec les citoyens, parfois inhérente à certaines actions, la communication avec les acteurs privés et institutionnels du territoire est nécessaire afin de créer de l'interconnexion, et donc un foisonnement d'opportunités de transitions.

C'est pourquoi le programme d'action doit être opérationnel mais aussi animateur. L'animation agit sur deux aspects principaux : collaborer avec les citoyens pour faire vivre ensemble le territoire en transition, et créer du lien entre les acteurs privés et institutionnels de la transition afin de favoriser l'émergence et l'essaimage d'actions de transitions.

À cette fin, 2 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

ANIMATION.1 – Communication et familiarisation du grand public aux actions de développement durable menées sur le territoire sur l'ensemble des thématiques liées à l'environnement et organiser / soutenir des actions éco-citoyennes

ANIMATION.2 - Renforcer les dynamiques locales et la capacité à agir du territoire - Démarche expérimentale de co-construction pour limiter les effets du changement climatique (DECLIC)

N° : ANIMATION.1	COMMUNICATION ET FAMILIARISATION DU GRAND PUBLIC AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MENÉES SUR LE TERRITOIRE SUR L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT ET ORGANISER/SOUTENIR DES ACTIONS ÉCO-CITOYENNES	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Mise en place d'écogestes par 38'596 ménages		
Mesures opérationnelles 1) Sensibiliser à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en termes de transport 2) Faire de la communication au sein de chaque EPCI sur l'avancement de toutes les actions environnementales mises en place sur leur territoire par les acteurs privés, publics et particuliers 3) Faire un focus sur les acteurs du tourisme et les touristes dans les actions de sensibilisation 4) Créer une plateforme ou cartographie des initiatives locales 5) Organiser des évènements récurrents		
Résultats attendus Renforcement de la culture environnementale et de la mobilisation citoyenne du Pays d'Arles afin de favoriser l'appropriation des enjeux de transition écologique et l'adoption de comportements durables par l'ensemble des habitants Développement des initiatives (communales, citoyennes, entreprises) de transitions		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de publications ou évènements organisés sur le développement durable Nombre d'initiatives citoyennes recensées sur le développement durable Mesure de la participation citoyenne sur le développement durable		
Pilote de l'action PETR du Pays d'Arles	Partenaires EPCI	
Calendrier / Etapes En continu	Cibles Citoyens et Citoyennes	
Moyens humains Responsable concertation au PETR	Moyens financiers Fonds propres	
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé		

<p>N° : ANIMATION.2</p>	<p>RENFORCER LES DYNAMIQUES LOCALES ET LA CAPACITÉ À AGIR DU TERRITOIRE - DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE DE CO-CONSTRUCTION POUR LIMITER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (DECLIC)</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Par nature de l'action, il n'est pas possible de fixer des objectifs opérationnels sur cette fiche action.</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et cartographier les acteurs de la transition du territoire ainsi que leurs domaines de compétence (collectivités, services de l'Etat, syndicats mixtes, gestionnaires, chercheurs, entreprises, associations, représentants citoyens...); 2. Rencontrer et convier les acteurs concernés à contribuer à une vision collective et systémique des enjeux du territoire ; 3. Proposer et animer régulièrement des espaces de dialogue afin de mettre en relation ces acteurs pour augmenter la connaissance de chacun des initiatives ayant lieu sur le territoire ; 4. Organiser des temps de sensibilisation et de rencontre entre les habitant.e.s et les acteurs (DECLIC MOB) ; 5. Faire naître l'expérimentation et l'innovation sous toutes leurs formes pour répondre aux enjeux de transition du territoire (DECLIC LAB) ; 6. Développer des méthodologies ou livrets blancs libres de droits et participer à l'essaiage des initiatives fructueuses (CAPITALISATION). 	
<p>Résultats attendus</p> <p>Multiplication des interconnexions entre les acteurs et des projets de transition qui en découlent Favorisation d'une culture de dialogue sur le Pays d'Arles Renforcement des capacités d'ingénierie collective sur le territoire, pour répondre aux enjeux du changement climatique Favorisation de l'action commune, réponse à des problématiques locales en impliquant différents acteurs, en co-responsabilité de l'action.</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p> <p>Nombre d'évènements/ateliers DECLIC organisés Nombre de participants aux évènements DECLIC Nombre d'organismes ayant participé aux évènements DECLIC</p>	
<p>Pilote de l'action</p> <p><u>CPIE du Pays d'Arles</u> : pilote et animateur</p> <p><u>Conseil d'Orientation de DECLIC</u> pour vision partagée</p>	<p>Partenaires</p> <p>PETR, EPCI, partenaires financeurs, acteurs de la transition du territoire</p> <p>PNRC : la gouvernance par commissions thématiques multi-acteurs permet de relayer</p>

	les enjeux du territoire « petit parlement de Camargue »
Calendrier / Etapes Action continue sur le territoire avec groupes de travail et projets ponctuels.	Cibles L'ensemble des acteurs de la transition du territoire Habitants et habitantes du territoire (et usagères, usagers)
Moyens humains Projet DECLIC (CPIE du Pays d'Arles)	Moyens financiers Convention avec les financeurs

4. THEMATIQUE ENERGIE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que l'énergie consommée sur le territoire est à 48% pétrolière et à 17% gazière, pour un restant de 27% électrique et 8% renouvelable dont bois. Cette dépendance aux énergies fossiles a des coûts multiples : dépendance aux fluctuations du marché, dépendance aux volumes disponibles, en baisse structurelle, et aggravation du bilan de GES du territoire.

De plus, des crises énergétiques et environnementales sont amenées à se produire de manière accélérée. Il est nécessaire d'adapter notre production énergétique pour nous prémunir de ces crises, qu'elles soient économiques ou climatiques.

Finalement, la France a un objectif de neutralité énergétique, il faudra donc augmenter et diversifier notre production locale simultanément à une baisse marquée de nos consommations.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Développer l'autonomie énergétique des collectivités**
- **Réduire la consommation énergétique du territoire**
- **Elargir la coopération intercommunale**
- **Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux**
- **Valoriser les déchets organiques produits sur le territoire**

À cette fin, 7 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

ENERGIE.1 – Rénover le parc de bâtiments avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire

ENERGIE.2 – Favoriser la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes

ENERGIE.3 – Accompagner les actions d'efficacité et de sobriété énergétique et lumineuse pour l'éclairage public

ENERGIE.4 – Développer la méthanisation par la collecte et la valorisation des déchets organiques

ENERGIE.5 – Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (toitures et ombrières) notamment pour des projets d'autoconsommation collective

ENERGIE.6 – Étudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies renouvelables thermiques du territoire (géothermie, chaleur fatale, solaire thermique, biomasse) pour répondre aux besoins de chauffage, ECS ou de rafraîchissement

ENERGIE.7 – Accompagner techniquement les particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'ENR adaptée

N° : ENERGIE.1	RÉNOVER LE PARC DE BÂTIMENTS AVEC UN NIVEAU D'AMBITION COHÉRENT AVEC LE DÉCRET TERTIAIRE	
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Rénovation de 718'612 m² de bureau (ou eq. 875'000 m² de commerces) au niveau BBC Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m² de bâti tertiaire Installation de 16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne Développer le CCRt Rénovation thermique des bâtiments et réduction des îlots de chaleur urbains notamment par végétalisation</p>		
<p>Mesures opérationnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser l'audit énergétique de certains bâtiments publics 2) Définir une stratégie de rénovation ambitieuse et cohérente avec les objectifs du SCOT 3) Mener des actions collectives à l'échelle EPCI (mutualisation de marchés et travaux, marché global de performance mutualisé à l'échelle PETR) et développer des initiatives locales (rénovation de logements communaux, aménagements publics...). 4) Programmer et financer : dossiers consultation MOE et dossiers subvention 5) Réaliser les travaux en appliquant des critères environnementaux (Utiliser des matériaux biosourcés locaux dans les bâtiments publics et privilégier le bioclimatisme des bâtiments, développer les énergies renouvelables dès que possible) 6) Suivre et valoriser : reporting énergétique (plateforme OPERAT), suivi et réduction de consommation (plateforme SME) évaluer les co-bénéfices, valoriser via la communication auprès des usagers et habitants sur les économies réalisées 7) Ajouter des contrats de performance énergétique à l'entretien des bâtiments 		
<p>Résultats attendus Consommation électrique des bâtiments publics Nombre de bâtiments publics rénovés (ou surface en m²) Production d'ENR des bâtiments publics (en MWh) Nombre d'audits réalisés pour la rénovation de bâtiments publics Proportion de bâtiments publics au niveau BBC rénovation</p>		
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Consommation électrique des bâtiments Nombre de bâtiments rénovés / m² Coût des consommations Productions d'ENR Nombre d'audits réalisés Proportion de bâtiments publics au niveau BBC rénovation</p>		
<p>Pilote de l'action collectivités (EPCI, communes) entreprises privées</p> <p><u>CMAR</u> : animateur en tant que candidat à l'AMI PACTE sur le territoire</p>	<p>Partenaires <u>Raediviva</u> : expertise technique réemploi BTP</p> <p>Etat, Région Sud , Département, ADEME, Cerema, TE13, PETR</p>	

<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information, co-construction</p>	<p>Cibles Collectivités (Inter communautés, communes) Entreprises privées</p>
<p>Calendrier / Etapes Moyen et Long terme</p>	
<p>Moyens humains Service énergie TPA Services Techniques des communes Siège CCVBA et TPA</p>	<p>Moyens financiers Fonds propres des collectivités CEE</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

N° : ENERGIE.2	FAVORISER LA RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER RÉSIDENTIEL DÉTENU PAR LES COMMUNES ET BAILLEURS SOCIAUX	
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie</p> <p>Installation de 16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne Développer le CCRt Rénovation de 10'240 maisons au niveau BBC Rénovation de 13'530 appartements au niveau BBC Installation de 5'100 logements avec des équipements performants 6'119 logements équipés de géothermie de surface 15'796 logements équipés de pompes à chaleur 24'638 maison équipées (ou eq. 1497 bâtiments) de panneaux photovoltaïques 50'050 places de parking équipées de bornes IRVE 26'563 maisons équipées d'un chauffe-eau solaire Réduire les émissions de polluants atmosphériques par un accompagnement à la conversion énergétique des logements Rénovation thermique des bâtiments et réduction des îlots de chaleur urbains notamment par végétalisation</p>		
<p>Mesures opérationnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Recenser et qualifier le parc de logements communaux de chaque commune (besoin de rénovation, potentiel d'installation ENR notamment) 2) Construire une stratégie collective à l'échelle intercommunale pour constituer un parc avec un nombre de logements suffisamment attractif pour un bailleur social 3) Monter les dossiers opérationnels et financiers (chiffrer les besoins de rénovation, mobiliser les financements, etc.) 4) Mettre en œuvre par les communes les rénovations (et le transfert de la gestion locative à un opérateur spécialisé ?) 5) Suivre et valoriser des rénovations et productions ENR 6) Étudier l'extension de la démarche de recensement, qualification, stratégie et travaux aux bailleurs sociaux 		
<p>Résultats attendus</p> <p>Développer l'autonomie énergétique des collectivités Réduire la consommation énergétique du territoire Réduire la consommation énergétique des logements détenus par les collectivités Améliorer le confort d'usage dans ces bâtiments Développer la production locale décarbonée</p>		
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p> <p>Consommation et facture d'énergie du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes Nombre et part de logements rénovés détenus par les EPCI et les communes Production d'ENR du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes</p>		
<p>Pilote de l'action <u>Communes propriétaires de logements communaux</u> : maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Partenaires EPCI, Action logement, Adama, Soliha, communes</p>	

<u>Bailleurs sociaux</u> : maitrise d'ouvrage	<u>Raediviva</u> : relai identifié auprès des bailleurs sociaux
Participation citoyenne Information, concertation, co-construction	Cibles Communes, Bailleurs sociaux
Calendrier / Etapes Moyen et long terme	
Moyens humains Services communaux Services Habitat et Energie de TPA et ACCM	Moyens financiers Fonds propres communaux, Fonds propres des bailleurs sociaux, diverses subventions et aides à la rénovation
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : ENERGIE.3	ACCOMPAGNER LES ACTIONS D'EFFICACITÉ ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET LUMINEUSE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m ² de bâti tertiaire		
Mesures opérationnelles 1) Recenser et diagnostiquer l'éclairage public (inventaire du parc, cartographie des zones à fort potentiel d'économie, etc.) 2) Définir une stratégie de rénovation et de sobriété : orienter les choix techniques et organisationnels 3) Programmer et financer les opérations 4) Mettre en œuvre les rénovations 5) Suivre, évaluer et valoriser les résultats 6) Étudier l'installation de détections de présences et de cartographies de zones sensibles		
Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Réduire la consommation énergétique du territoire Générer des économies financières pour les collectivités Améliorer la qualité de vie des habitants Préserver la biodiversité nocturne et étendre la trame noire		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Economies d'énergie réalisées par l'adaptation de l'éclairage public (MWh)		
Pilote de l'action EPCI, communes PNRA : pilote et référent au sein de l'inter-parc de PACA	Partenaires TE13 : Lauréat AMI ACTEE LUM'ACT Financeurs	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information à minima, consultation si possible	Cibles Communes, EPCI	
Calendrier / Etapes Beaucoup de points d'éclairage déjà rénovés Extinction à travailler notamment en zone d'activité des EPCI (Court et Moyen terme)		
Moyens humains Services techniques des communes et EPCI	Moyens financiers CEE Fonds propres	

<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	<p>À noter que cette action nécessite peu d'investissement</p>
--	--

<p>N° : ENERGIE.4</p>	<p>DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION PAR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Améliorer la gestion des déchets (biogaz ou compost quand c'est possible) Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc. Installation de 2 unités territoriales de méthanisation traitant chacune 30 kT de déchets/an en moyenne Décarbonation des flottes de cars et de bus</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : développer les projets et les filières de valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier à minima 5 nouveaux projets (publics ou privés) de méthanisation, • Valoriser les études et projets en cours <ul style="list-style-type: none"> ○ Entressen à Saint Martin de Crau ○ Régie des Eaux de TPA ○ SUEZ Istres ○ Méthanisation en Camargue • Continuer la valorisation matière grâce au développement du compostage individuel • Mener une étude à l'échelle du Pays d'Arles du potentiel de méthanisation des biodéchets (disponibilités des matières, différentes modalités de collectes des biodéchets des particuliers et des privés) • Etudier sur le potentiel d'épandage à l'échelle Pays en concertation avec la Chambre d'agriculture (à valider auprès la CA13) • Développer ou étudier des projets en partenariats avec les territoires limitrophes au Pays d'Arles dans la recherche de projet méthanisation, notamment avec le Vaucluse. • Accompagner l'émergence de projets de biodigesteurs auprès d'exploitants volontaires, en intégrant le traitement des digestats et privilégiant lorsque les conditions techniques sont réunies, l'injection du biométhane dans le réseau gaz. <p>Mesure 2 : Faciliter les partenariats entre collectivités, agriculteurs et acteurs économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les partenariats entre collectivités, agriculteurs, acteurs économiques et opérateurs énergétiques pour accompagner le développement des projets de méthanisation • Encourager la co-construction des projets et l'élargissement du tour de table local, avec l'appui d'acteurs spécialisés • Favoriser la participation citoyenne et le cofinancement territorial des projets afin de renforcer leur acceptabilité et leur ancrage local- Développer des dispositifs d'achat groupé de gaz vert en partenariat avec Territoire d'Énergie 13. 	
<p>Résultats attendus</p> <p>Développement de la valorisation des biodéchets via la méthanisation et donc du bilan GES et énergétique de leur traitement Renforcement des débouchés locaux des déchets organiques ce qui favorise le stockage de carbone territorial Limitation des effets indirects de la méthanisation sur les usages agricoles (notamment le développement de cultures énergétiques dédiées et les tensions foncières associées)</p>	

<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Tonnages de déchets organiques collectés et valorisés par méthanisation Emissions de gaz à effet de serre évitées par collecte des déchets organiques et leur valorisation via méthanisation (tonnes éq. CO2) Energie produite par la méthanisation (MWh) Tonnes de digestat et d'épandage (ou SAU couverte) Coût de production de la valorisation par méthanisation</p>	
<p>Pilote de l'action</p> <p><u>PETR</u> : animateur de la démarche et recherche de partenariats</p> <p><u>EPCI</u> : pilote de la partie collecte</p> <p><u>Porteurs privés</u> : porteurs de la partie valorisation</p> <p><u>TE13</u> : démarche d'expérimentation en étude, en train d'acquérir une parcelle pour implanter un microméthaniseur expérimentateur</p>	<p>Partenaires</p> <p>Collectivités, fournisseurs de matière organique, Méthasynergie, TE13</p> <p>Développeurs de projets et partenaires privés (GRDF, Suez, Véolia, ... ?)</p> <p>Acteurs institutionnels hors du Pays d'Arles : Gard, Sud Vaucluse, ...</p> <p>Groupe de travail déchets à l'échelle du bassin Rhodanien</p>
<p>Participation citoyenne</p> <p>Information à minima, concertation selon l'avancée des projets</p>	<p>Cibles</p> <p>Collectivités (Intercommunalités, communes), Agriculteurs</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>L'échelle de temps d'un projet est de 3 à 5 ans donc on vise des lancements d'études à partir de début 2027 et jusque 2031 pour un déploiement des travaux éventuels tout au long du PCAET</p>	
<p>Moyens humains</p> <p>Part significative de l'ETP chargé de mission Transitions du PETR du Pays d'Arles</p> <p>0.5 à 1 ETP par EPCI porteur de projet ou d'études préalables (variable selon la typologie de projet)</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Région Sud, ADEME, CNR, collectivités, investissements privés</p>
<p>Niveau de priorité :</p> <p>Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

N° : ENERGIE.5	DÉVELOPPER L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS (TOITURES ET OMBRIÈRES PARKINGS), NOTAMMENT POUR DES PROJETS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE
Objectifs opérationnels issus de la stratégie 24'638 maison équipées (ou eq. 1497 bâtiments) de panneaux photovoltaïques Mise en place d'actions d'efficacité énergétique sur 44'658 ha de SAU	
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Identifier les sites potentiels d'installation 1) Croiser les différentes sources de données (étude foncier dérisqué, délibérations ZAENR, décisions politiques, ...) en veillant à ne pas porter atteinte à la biodiversité 2) Mettre à jour si nécessaire les études de faisabilité Mesure 2 : Développer les projets propices 1) Étudier éventuellement l'intégration des nouveaux projets aux PMO locales (départementale, intercommunale, ...) 2) Étudier les différentes solutions de financement possibles, notamment les subventions publiques, les tiers-investissements et investissements citoyens 3) Accompagner à la rédaction et au suivi des marchés de travaux en prenant soin de suivre les contraintes des conventions de subventionnement 4) Associer les citoyens autant que possible en concertation et co-construction 5) Ne pas oublier d'intégrer les grappes aux marchés pour éviter les pertes de surfaces Mesure 3 : Rendre visibles et désirables les développements PV 1) Communiquer sur les travaux réalisés et les gains apportés 2) Concerter les citoyens sur le choix des prochains travaux 3) Mener des réunions et animations en lien avec le photovoltaïque en général	
Résultats attendus Nombre et Superficie de PV de bâtiments / structures solarisées Puissance produite par le PV sur bâtiments publics % d'autoconsommation des bâtiments publics équipés de PV Nombre d'animations réalisées sur le PV sur bâtiments publics / Nombre de citoyens consultés	
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Tonnages de déchets organiques collectés et valorisés par méthanisation Emissions de gaz à effet de serre évitées par collecte des déchets organiques et leur valorisation via méthanisation (tonnes eq. CO2) Energie produite par la méthanisation (MWh) Tonnes de digestat et d'épandage (ou SAU couverte) Coût de production de la valorisation par méthanisation	
Pilote de l'action EPCI, communes et autres personnes publiques (hôpitaux par exemple)	Partenaires <u>TE13</u> : partenaire technique et organisationnel via la PMO départementale

<p><u>PNRA</u> : garant du respect de la Charte de part et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage</p> <p><u>TE13</u> : animation au développement PV sur le département</p>	<p><u>SPL Energies de Provence</u> : partenaire financier et organisationnel via la PMO départementale</p> <p><u>CVPARL</u> : recherche de citoyens sociétaires, réponse aux appels d'offres / prestataire développement PV</p> <p><u>Région</u> : partenaire technique et réglementaire via le Plan Solaire</p> <p>Enedis, sociétés citoyennes, Enercoop, Energie Partagée, Sur le Toit des Alpilles</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Etudes techniques (faisabilité, structures, potentiel, clé de répartition) + études financières = 1 an Mise en service 2 à 6 ans</p>	<p>Cibles</p> <p>communes, bénéficiaires administrés (EHPAD, bailleurs sociaux, entreprises)</p>
<p>Moyens humains</p> <p>ingénierie interne à la commune partenaires externes Responsable de Charte du PNRA Emploi de « Générateur » du TE13</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Région Sud (Plan solaire) Fonds propres</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

<p>N° : ENERGIE.6</p>	<p>ÉTUDIER ET EXPLOITER SYSTÉMATIQUEMENT LE POTENTIEL D'ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES DU TERRITOIRE (GÉOTHERMIE, CHALEUR FATALE, SOLAIRE THERMIQUE, BIOMASSE) POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAUFFAGE, ECS ET/OU DE RAFRAÎCHISSEMENT</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Installation de 16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne 26'563 maisons équipées d'un chauffe-eau solaire Développer le CCRT</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier et cartographier le potentiel en ENR thermiques (via le travail fait pour les ZAENR) 2) Identifier les projets potentiels (rénovations ou construction) notamment en collectivité et à défaut au sein des communes y compris hors bâtiments publics en fonction des opportunités 3) Définir une stratégie de développement en vue notamment de leur intégration dans les documents d'urbanisme : intégrer les zones favorables dans les documents, identifier les sites prioritaires (écoquartiers, équipements publics, ZA, secteurs en renouvellement, etc.), cartographier les densités en besoin de chaleur et de froid pour étudier le potentiel de réseau de chaleur/froid urbain 4) Prévoir en phase Programmation des projets leur articulation avec les réseaux de chaleur ou de froid existants ou en projet 5) Programmer et financer les projets en mobilisant entre autres le Fonds chaleur 6) Déployer un site exemplaire si nécessaire selon les technologies potentielles sur le territoire 7) Étendre la démarche de développement des ENR aux acteurs privés, notamment en zones d'activités (identification, cartographie, stratégie de développement, programmation, recherche de financement, cas exemples, etc.) 	
<p>Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Développer et diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux Systématisation de l'étude d'installation d'énergie thermique renouvelable pour éviter des manques à gagner</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'études de faisabilité multiénergies réalisées Puissance cumulée installée en énergies thermiques renouvelables (MW) Energie cumulée produite en énergies thermiques renouvelables par ces installations (MWh)</p>	
<p>Pilote de l'action <u>PETR</u> : animation via le Contrat Chaleur <u>EPCI</u> : animation auprès des communes <u>Communes et autres maitrises d'ouvrages publiques</u></p>	<p>Partenaires Financiers : ADEME, Région Sud Experts : AMORCE, CEREMA, Boisnergie, GRDF Relais : Chambres consulaires, FRHPA, UMIH, ARHLM, EPCI...</p>

<p><u>Organismes propriétaires fonciers, entreprises</u> : maitrise d'ouvrage</p>	
<p>Calendrier / Etapes En place dans le cadre du CCRT 2024-2028</p>	<p>Cibles Maitrisés d'ouvrages publiques et privées</p>
<p>Moyens humains Emploi de Contrat Chaleur au PETR (CCRT) Services énergie des EPCI Services urbanisme opérationnel des communes ?</p>	<p>Moyens financiers ADEME via le CCRT notamment, fonds européens, financement certificat d'économie d'énergie CEE</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

N° : ENERGIE.7	<p style="text-align: center;">ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES PARTICULIERS DANS LEURS PROJETS DE SOBRIÉTÉ, D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, ET DE PRODUCTION D'ENR ADAPTÉE</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Rénovation de 10'240 maisons au niveau BBC Rénovation de 13'530 appartements au niveau BBC Mise en place d'écogestes par 38'596 ménages Installation de 5'100 logements avec des équipements performants 6'119 logements équipés de géothermie de surface 15'796 logements équipés de pompes à chaleur 24'638 maison équipées (ou eq. 1497 bâtiments) de panneaux photovoltaïques 50'050 places de parking équipées de bornes IRVE 26'563 maisons équipées d'un chauffe-eau solaire Rénovation thermique des bâtiments et réduction des îlots de chaleur urbains notamment par végétalisation</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Lancer un guichet unique d'accueil et d'information pour l'habitat "maisons de l'habitat" par EPCI 1) Solliciter la Maison des projets et mettre des permanences architecte conseil du CAUE pour les particuliers 2) Réunions d'information à destination de la filière professionnelle ou permanences</p> <p>Mesure 2 : Créer un environnement favorable 1) Constituer un réseau d'installateurs et de partenaires (exemple les centrales villageoises photovoltaïques ou TE13) 2) Créer un guide de la construction durable 3) Accompagner techniquement à la rédaction des dispositions en vue de l'intégration dans les PLU (guide ?)</p> <p>Mesure 3 : Accompagner techniquement à l'installation de production d'ENR 1) Proposer un pré-diagnostic technique pour un premier niveau d'orientation sur les questions d'énergie et de rénovation soit en direct en collectivité soit via un prestataire 2) Accompagner techniquement le montage administratif et financier des dossiers des particuliers 3) Assurer le suivi des projets et leur valorisation 4) Proposer des solutions facilitantes de déploiement (Ex. les petits panneaux en Plug&Play, ou des solutions de production LowTech ?) 5) Proposer une stratégie de sobriété globale</p>	
<p>Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux Facilitation de la rénovation énergétique pour les particuliers</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de visites, de rdv, de dossiers menés à terme suite à l'accompagnement technique de particuliers dans les projets de sobriété énergétique, approbation des PLU et des chartes de construction, nombre d'entreprises informées</p>	

<p>Nombre d'autorisation d'urbanisme autorisées (DP) après accompagnement technique des particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique, et de production d'ENR adaptée</p> <p>Nombre de maisons / bâtiments équipés ENR suite à l'accompagnement technique des particuliers</p>	
<p>Pilote de l'action Bureaux de l'énergie au sein de TPA et CCVBA</p> <p>Particuliers propriétaires et bailleurs privés</p>	<p>Partenaires <u>PNRC</u> : rédaction de guides et livrets bâti à destination des particuliers</p> <p>Communes, EPCI, Architecte des bâtiments de France, entreprises CAUE, ANAH (Pacte Territorial), Centre de formation, Société Citoyenne, CVPARL, Energie Partagée, Sur le Toit des Alpilles</p>
<p>Calendrier / Etapes Etape 1.A au S1 2026, étape 1.b au S2 2026 et étape 1.3 au S1 2028 Mesures 1 et 2 au cours de l'année 2026 Mesures 2.3 et 3 de 2027 à 2032</p>	<p>Cibles Particuliers</p>
<p>Moyens humains Ressources humaines CAUE ? Bureaux de l'énergie</p>	<p>Moyens financiers Financements des collectivités locales, Etat et Département (CAUE) Subventions type ma PrimeRénov'</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

5. THEMATIQUE ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF)

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que la surface agricole utile du Pays d'Arles est d'un peu moins de 92'000 ha, à cela il faut ajouter la présence de deux parcs naturels (Alpilles et Camargue), des zones montagneuses boisées et des zones humides et marais. Toutes ces caractéristiques forgent un territoire doté d'une grande biodiversité mais en tension forte sur l'utilisation de ses ressources naturelles. L'objectif du PCAET est donc de participer à préserver, voire restaurer, les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Maintenir la SAU du Pays d'Arles**
- **Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole**
- **Réduire la présence des déchets en milieux naturels**
- **Faciliter le traitement des déchets existants**
- **Promouvoir une agriculture riche en biodiversité**
- **Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique**

À cette fin, 5 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

ENAF.1 – Maintenir la vocation agricole du Pays d'Arles

ENAF.2 – Accompagner la prévention des déchets plastiques agricoles

ENAF.3 – Développer la collecte et la valorisation locale des déchets verts

ENAF.4 – Accompagner l'évolution des territoires agricoles au regard des enjeux d'adaptation climatique et écologique

ENAF.5 – Développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

N° : ENAF.1	MAINTENIR LA VOCATION AGRICOLE DU PAYS D'ARLES
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc. Développer Nos Cantines Durables et Nos Territoires d'Abord Mise en place d'actions d'efficacité énergétique sur 44'658 ha de SAU</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Déployer sur le Pays d'Arles le dispositif partenarial « Notre Foncier Nourricier » (NFN) pour les communes, piloté par le PETR en partenariat avec les EPCI, les Parcs, le Département, la CA13 et la SAFER : bases ressources, accompagnement collectif/formation, accompagnement individuel des communes via un appel à projets (ingénierie et Bureaux d'études spécialisés mis à disposition), expérimentations. L'ensemble des mesures suivantes peuvent être accompagnées dans le cadre de Notre Foncier Nourricier en Pays d'Arles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Valoriser les portraits agricoles communaux et intercommunaux, réalisés par le PETR avec l'appui de l'AUPA et la SAFER, comme base de travail avec les communes pour porter des projets agricoles 2) Accompagner les communes dans le maintien de la vocation agricole via la maîtrise foncière/sécurisation foncière en mobilisant les outils de type ZAP, bail rural, acquisition, remembrement et formation à ces outils 3) Accompagner l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs en leur mettant du foncier à disposition (bail) ou couveuse, espace test, faciliter l'accès au logement. Accompagner la transmission. 4) Décliner les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) au travers de la Charte des Communes du PAT, qui prévoit un plan d'action individualisé pour agir de la terre à l'assiette. 5) Favoriser les débouchés locaux (cantines scolaires, restauration collective, tourisme, ...) notamment via la mission "Nos Cantines Durables" du PETR 6) Promouvoir les stages lycéens en paysannerie, favoriser l'insertion en emploi paysan, communiquer pour créer de l'attractivité sur ces emplois, démultiplier les partenariats opérationnels avec les lycées (conventions de partenariats existants entre le PAT et le lycée montmajour et le lycée agricole de St Rémy visant à sensibiliser les élèves à la production/transformation locale et durable) 7) Promouvoir l'instauration du contrôle des divisions parcellaires pour éviter le morcellement des terrains 8) Engager une formation et communication au plus près des élus et des agriculteurs autour des Zones agricoles Protégées (ZAP) et autres outils fonciers pour mieux en comprendre les avantages et inconvénients 9) Travailler avec la SAFER pour que les habitations dans les zones agricoles soient prioritairement louées ou vendues aux agriculteurs 10) Avoir un service à l'échelle du PETR qui recense et mette en relation les agriculteurs qui veulent vendre et les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer <p>Dynamiser la transmission d'exploitations sur le territoire des Bouches-du-Rhône, combattre les freins, donner l'envie de transmettre grâce à la synergie du partenariat via le projet FEADER "Passer la terre pour semer l'avenir" (porté par CA13 et PETR en partenaire bénéficiaire).</p> <p>Valoriser les friches agricoles via un engagement dans les dispositifs de lutte développés par la DDTM (Plan départemental de reconquête des friches) et par la Banque des Territoires (Friches+).</p>	

<p>Étudier la mise en place d'une veille foncière proactive. Étudier la mise en place de zones agricoles protégées prioritaires.</p>	
<p>Résultats attendus Maintenir la SAU du Pays d'Arles Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique Stabilisation du foncier agricole Remise en culture des friches agricoles Diversification des productions et types d'exploitations Développement des circuits courts</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de communes engagées dans NFN Nombre de formations / de personnes touchées (foncier, transmission, production agricole, etc.) Surface de friche remise en culture Nombre de nouveaux agriculteurs installés Part des achats alimentaires en circuits courts dans la restauration scolaire (% en valeur ou en volume) Nombre d'exploitations reprises par des agriculteurs Elus formés aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier</p>	
<p>Pilote de l'action <u>PETR</u> : Programme Notre Foncier Nourricier <u>CA13</u> : projet "Passer la terre pour semer l'avenir" <u>Préfet de département (avec appui de ses service cf.DDTM13)</u> : Plan départemental de reconquête des friches <u>Banque des territoires</u> : Friches+ <u>SAFER</u> : transmission des parcelles</p>	<p>Partenaires Chambre d'agriculture, SAFER, PNRA, Région, EPCI, communes, département 13 <u>PNRC</u> : gestionnaire de 10'000ha, divers conventionnements avec des agriculteurs, organisations et évènements, gouvernance de parc intégrant les ASA</p>
<p>Participation citoyenne Sensibilisation</p>	<p>Cibles Agriculteurs, élus, citoyens</p>
<p>Calendrier / Etapes</p>	

Moyens humains Différentes missions évoquées au sein du PETR	Moyens financiers Fonds européens FEADER, ...
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : ENAF.2	ACCOMPAGNER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS PLASTIQUES AGRICOLES	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Améliorer la gestion des déchets Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc. Mise en place d'actions d'efficacité énergétique sur 44'658 ha de SAU		
Mesures opérationnelles 1) Identifier le gisement : quantifier les volumes et qualifier les différents types de plastiques utilisés sur le territoire 2) Informer et former les agriculteurs : diffuser les bonnes pratiques de tri, de stockage et de la collecte des plastiques usagés, en lien avec les organismes agricoles. 3) Capitaliser sur les démarches existantes : recenser les dispositifs déjà en place et les renforcer pour assurer une couverture territoriale homogène. 4) Animer et fédérer les acteurs : mettre en place une animation collective avec les agriculteurs, les fournisseurs de produits d'engrais et de pesticides, les coopératives et les collectivités pour définir des solutions adaptées. 5) Élaborer un plan d'actions partagé 6) Expérimenter les alternatives aux plastiques (paillage biodégradable, filets réutilisables, ...) 7) Étudier la mise en place d'un label « exploitation sans plastique à usage unique » 8) Mettre en place une logistique mutualisée de collecte		
Résultats attendus Réduire la présence des déchets en milieux naturels et donc les coûts financiers et énergétiques de futures dépollutions Réduction de la production de plastiques agricoles et donc de leur coût financier et énergétique de traitement / valorisation Développement des solutions de collectes (et traitement) spécifiques à chaque déchet plastique agricole		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Tonnages de déchets plastiques agricoles générés selon la typologie et part recyclés Nombre d'exploitations sensibilisées/ nombre d'animations effectuées en exploitation		
Pilote de l'action <u>PNRA</u> : pilote et animateur, à l'initiative du groupe de travail sur le sujet <u>PETR, EPCI</u> : copilotes	Partenaires <u>Adivalor</u> : partenaire technique pour le traitement des déchets <u>Chambre d'Agriculture</u> : relai d'information, études ponctuelles, à Fos par exemple Fournisseurs de produits agricoles <u>PNRC</u> : partenariat technique territorial Communes	
Calendrier / Etapes	Cibles Agriculteurs	

Moyens humains Responsable de charte au PNRA, service transition du PETR	Moyens financiers Région Sud, LEADER, fonds propres de collectivités pour les premières études
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : ENAF.3	DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION LOCALE DES DÉCHETS VERTS	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Améliorer la gestion des déchets Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc. Mise en place d'actions d'efficacité énergétique sur 44'658 ha de SAU		
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Accompagner la collecte et valorisation des déchets verts des particuliers 1) Identifier les tonnages produits par territoire par rapport aux tonnages collectés 2) Former à la réutilisation du broyat de déchets verts pour un retour au sol (particuliers, professionnels, services espaces verts des collectivités...) 3) Aider à l'achat de broyeurs mobiles et camions plateaux 4) Inciter financièrement ou par le biais de troc les particuliers à recycler leurs déchets verts (ex : amener ses déchets verts et repartir avec du broyat pour le réutiliser chez soi) Mesure 2 : Utiliser des déchets verts de qualité pour l'agriculture 1) Établir un diagnostic des gisements : quantifier les volumes de déchets verts disponibles et identifier les problèmes de qualité rencontrés 2) Analyser les besoins agricoles : recenser les attentes des exploitants (amendements, compost, paillage) 3) Évaluer la faisabilité économique : construire des scénarios de collecte, de préparation et de diffusion des déchets verts de qualité, incluant les coûts, financement et débouchés. 4) Élaborer un plan d'action 5) Étudier la mise en place de plateformes de compostage territoriales mutualisées		
Résultats attendus Réduction des apports de déchets verts en déchèterie et donc de leur coût de traitement financier et énergétique, pour une valorisation locale et durable Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés aux brûlages Développement de solutions adaptées et de proximité de traitement des déchets verts afin de réduire les consommations énergétiques de logistique		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Tonnage de déchets verts collectés et valorisés		
Pilote de l'action EPCI et services espaces verts des communes	Partenaires Entreprises d'insertion <u>PETR</u> : partenaire technique, notamment sur la mobilisation d'une AMO	
Calendrier / Etapes	Cibles Collectivités (Intercommunalités, communes)	

Moyens humains Direction DMA en EPCI	Moyens financiers Région Sud, ADEME, LIFE
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

<p>N° : ENAF.4</p>	<p>ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES AGRICOLES AU REGARD DES ENJEUX D'ADAPTATION CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE</p>	
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc. Accompagnement des agriculteurs à leur transition pour une agriculture plus résiliente et adaptée à la dérive climatique</p>		
<p>Mesures opérationnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcement de la protection dans les documents d'urbanisme et identification des haies et arbres remarquables cartographiés (1 carte (PLU) plus une base de données), cartographie des haies et ripisylves le long du réseau hydraulique, accompagnement technique de SIVVB possible 2) Déployer, notamment via les friches agricoles, des cultures adaptées à la dérive climatique dans une démarche de diversification des exploitations 3) Propositions d'essences adaptées à planter dont espèces endémiques adaptées aux extrêmes climatiques selon études de la CA13/ Établir des règles de plantation (qualitatives et quantitatives) 4) Prévenir et sensibiliser (projet SAE2 – Services Agro-Écologiques et Économiques) 5) Favoriser les pratiques agroécologiques sur le territoire 6) Aménager des quartiers périphériques, rendre compte de l'histoire du village tout en engageant dans la transition, et de la trame agricole, plantation/entretien/suivi des haies qualitatives 7) Mener des études et analyses pour anticiper et comprendre l'impact du changement climatique sur le territoire (pilotage PNRC) 8) Accompagnement technique aux ASA, communes et propriétaires fonciers pour intégrer la biodiversité dans l'entretien des canaux, (notamment rédaction d'un livret d'entretien par le SIVVB) 9) Accompagnement aux ASA à l'intégration dans les marchés de travaux d'entretien de clauses environnementales et prenant compte des contraintes du changement climatique 		
<p>Résultats attendus Maintenir la SAU du Pays d'Arles Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole Promouvoir une agriculture riche en biodiversité Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique</p>		
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'arbres remarquables signalés Linéaire de haies</p>		
<p>Pilote de l'action <u>PNRA</u> : pilote proactif dans le choix des cultures et pratiques agricoles au vu des évolutions climatiques <u>PNRC</u> : pilote de la recherche sur la lentille d'eau salée, sur la salinité du sol, l'étang du Vaccarès, enjeux de réessuyage</p>	<p>Partenaires <u>SIVVB</u> : partenaire technique (cartographie des trames écologiques, support technique aux ASA et accompagnement à l'écriture des clauses environnementales des marchés) EPCI / Syndicats gestion de l'eau / Comité foins de Crau / Coopératives ASA / Communes / Associations <u>Communes</u> : responsables de la partie urbanisme</p>	

Chambre d'agriculture, agriculteurs	
Calendrier / Etapes Prévoir une actualisation récurrente	Cibles Agriculteurs
Moyens humains	Moyens financiers Projet SAE2– Services Agro-Écologiques et Économiques
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : ENAF.5	DÉVELOPPER DES PSE (PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX)	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc. Accompagnement des agriculteurs à leur transition pour une agriculture plus résiliente et adaptée à la dérive climatique		
Mesures opérationnelles 1) Identifier les services environnementaux à valoriser, diagnostic des pratiques actuelles et potentiels d'amélioration 2) Concevoir le dispositif local de PSE 3) Contractualiser et mettre en place le dispositif 4) Suivi et élargissement du dispositif de PSE au cours du temps voir guide PSE de la Banque des Territoires et retours d'expérience des partenariats avec le CEREMA, notamment sur le Pays d'Arles (PSE de la CRAU mené par SYMCRAU) 5) Définir et suivre des indicateurs de territoire (avec zones témoin hors PSE) 6) Pérenniser les PSE via identification de financeur pérennes (EPCI, CNR ?) Opportunités de PSE identifiées et non valorisées aujourd'hui : <ul style="list-style-type: none"> - réduction des intrants chimiques à proximité des zones de sauvegarde - protection des haies (démarches de la chambre d'agri) - revitalisation du projet de crédits carbone sur les foins de Crau 		
Résultats attendus Maintenir la SAU du Pays d'Arles Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole Promouvoir une agriculture riche en biodiversité Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique Pérennisation des PSE expérimentaux et de leurs impacts positifs Développement de nouveaux PSE		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Études réalisées sur le développement de PSE Nombre de contrats PSE développés		
Pilote de l'action <u>SYMCRAU</u> : pilote du PSE de la Crau existant éventuels porteurs de PSE à identifier	Partenaires <u>AERMC</u> : accompagnement technique et financier dans le cadre de l'AMI PSE CEREMA / SYMCRAU / CETA / CA13 service DD / CNR / EPCI	
Calendrier / Etapes	Cibles Agriculteurs	

Moyens humains	Moyens financiers
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	

6. THEMATIQUE RESSOURCE EN EAU

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique qu'en 2021, le volume annuel d'eau potable prélevé en Pays d'Arles dépassait les 16,5 millions de m³ soit un ratio de 97 m³/an/habitant, au-dessus de la moyenne nationale (82 m³/an/hab).

Territoire dont les activités agricoles et touristiques sont prédominantes, la gestion de l'eau est absolument centrale pour le Pays d'Arles. La dérive climatique et son apport en variabilité pluviométrique posent une réelle menace sur la stabilité de l'approvisionnement en eau potable.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif**
- **Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales**
- **Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains**
- **Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations**
- **Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit**

À cette fin, 3 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

EAU.1 – Généraliser une gestion efficiente des eaux pluviales

EAU.2 – Préserver la ressource en eau par une réduction des consommations d'eau potable et des pertes liées au réseau de distribution

EAU.3 – Contribuer à la recharge des nappes par l'appui financier aux gestionnaires des canaux

<p>N° :EAU.1</p>	<p>GÉNÉRALISER UNE GESTION EFFICIENTE DES EAUX PLUVIALES</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Sécurisation de la ressource en eau Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Intégrer une stratégie eaux pluviales dans les schémas directeurs eau et assainissement (le rôle des gestionnaires de réseaux doit être clarifié et arrêté par une cartographie en zonage pluvial pour pouvoir être reconnu)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des exutoires pluviaux urbains vers le réseau hydraulique du bassin versant (SIVVB) - Promouvoir la désimperméabilisation des sols via les documents de planification et dans les projets urbains et clarifier la répartition des rôles EPCI / communes notamment hors zone urbaine - Réduire les surfaces imperméabilisées pour favoriser l'infiltration à la parcelle (préventif) : notamment lors des opérations d'urbanisme/d'aménagement en y intégrant la gestion des eaux de pluie (aménager avec des revêtements perméables, privilégier l'infiltration dans le respect des nappes aux techniques classiques du tout tuyau) - Valider l'articulation de la stratégie avec les documents cadres - Étudier l'intégration obligatoire d'une gestion de l'eau à la parcelle dans les PLU - Étudier l'interdiction du tout tuyau pour les nouveaux projets <p>Mesure 2 : Mettre en œuvre des campagnes de réhabilitation de réseaux unitaires par des réseaux séparatifs</p> <p>Mesure 3 : Mener une démarche de gestion des eaux pluviales qui favorise l'infiltration dans le respect des nappes en rétablissant la perméabilité du sol grâce à des aménagements de stockage et d'infiltration.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux communes des solutions techniques adaptées (SIVVB) - Mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie qui serviront à des usages adaptés (arrosage des espaces publics) - Développer la mise à disposition de cuves de récupération d'eau de pluie aux usagers - Impliquer les acteurs de l'eau dès la phase de conception pour optimiser la gestion, l'entretien et le suivi des aménagements. - Systématiser les dispositifs de traitement avant rejet des eaux pluviales collectées dans les milieux récepteurs (décantation, macrodéchets, hydrocarbures, etc.) - Étudier la participation des communes dans l'entretien des canaux de drainage et à la gestion du ressuyage (contribution technique, temps homme, matériel, financier, etc.) - Développer des solutions fondées sur la nature (noue végétale, bassin d'infiltration paysager, toitures végétales, désimperméabilisation des cours ou espaces publics, etc.) 	
<p>Résultats attendus Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains Amélioration de la qualité des eaux Amélioration de la gestion de l'eau entrante dans les nappes (qualité, quantité) Réduction des risques d'inondations</p>	

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Linéaires de réseaux séparatifs et unitaires Nombre de récupérateurs d'eau de pluie distribués	
Pilote de l'action <u>SIVVB</u> : expert technique et animateur <u>PNRA</u> : pilote, animateur et prescripteur de la désimperméabilisation en zone urbaine Communes	Partenaires Gestionnaires de canaux : SIVVB, ASA drainage et irrigation EPCI
Calendrier / Etapes Moyen et Long termes	Cibles
Moyens humains	Moyens financiers >1M€ (mais voir ce qui est déjà en cours, les moyens humains déjà mobilisés ou mobilisables)
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	

<p>N° :EAU.2</p>	<p>PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU PAR UNE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE ET DES PERTES LIÉES AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Sécurisation de la ressource en eau Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Réduction de la consommation d'eau 1) tarification incitative, sensibilisation avec télétransmission 2) Accompagnement et facilitation des projets de réutilisation des eaux (eaux usées traitées, eaux de pluie, eaux grises...) 3) Accompagner les particuliers dans l'économie d'eau dans l'arrosage des jardins 4) Encadrer les forages (créer un arrêté permettant de réglementer voire interdire les forages de particulier) 5) Donner des conseils par réseaux sociaux autour des économies d'eau auprès des particuliers 6) Sensibiliser les industriels et politiques pour que les agriculteurs récupèrent l'eau de pluie dans des cuves adaptées au volume du fait de la superficie des toitures 7) Déployer des solutions d'arrosage économe (goutte à goutte si possible, ...) 8) Étudier une labellisation « hébergement économe en eau »</p> <p>Mesure 2 : Réduire les pertes dans les réseaux 1) Poursuivre et développer les campagnes de recherche de fuites suivies de remplacement de réseaux 2) Identifier les points de fragilité des réseaux pour programmer des réparations préventives 3) Raccourcir les délais de réparation de fuites</p> <p>Mesure 3 : Encourager la réutilisation de l'eau par la création de stockage d'eau d'irrigation non utilisée pour une utilisation agricole, de défense incendie ou d'alimentation des nappes souterraines, lorsque la capacité à remonter l'eau vers le haut des massifs est possible. Les enjeux d'eaux souterraines sont à prendre en compte, notamment risques de pollution.</p>	
<p>Résultats attendus Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Volumes prélevés ou distribués sur le territoire Rendement des réseaux de distribution d'eau potable</p>	
<p>Pilote de l'action EPCI, Communes</p>	<p>Partenaires <u>SYMCRAU</u> : expert des enjeux nappes Communes, EPCI, Gestionnaires de réseaux (financement via une délégation de compétences)</p>

<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Prévoir une actualisation récurrente</p>	<p>Cibles</p> <p>Particuliers, collectivités ou délégataires missionnés</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>Moyens financiers</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé</p>	

N° : EAU.3	CONTRIBUER À LA RECHARGE DES NAPPES PAR L'APPUI FINANCIER AUX GESTIONNAIRES DES CANAUX	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Sécurisation de la ressource en eau Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques		
Mesures opérationnelles 1) Évaluer précisément les besoins et apporter un appui technique et financier 2) Viser à inscrire dans tous les documents réglementaires d'aménagement la préservation systématique des réseaux (principaux, secondaires, autres) de canaux ainsi que dans les trames vertes et bleues 3) Avoir des démarches d'information notamment auprès des notaires pour porter la nécessité de conservation des réseaux lors des actes de vente (irrigation et drainage) 4) Apporter une coordination technique et administrative des programmes de travaux (diagnostic, priorisation, ingénierie, AMO) (SIVVB) 5) Faire l'interface avec les financeurs pour rechercher des cofinancements mutualisés (SIVVB) 6) Elaborer un cadre de convention entre les acteurs de bassin (SIVVB)		
Résultats attendus Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit Amélioration de la qualité hydrique et en biodiversité des canaux		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Montants investis pour l'entretien des canaux		
Pilote de l'action <u>SYM CRAU</u> : expertise et animation via le contrat Eau&Climat notamment <u>PNRA</u> : Pilote pour la partie diagnostic de la nappe des Alpilles <u>SIVVB</u> : structure pivot du partenariat collectivités – ASA – agriculteurs, expertise hydraulique ASA, SMGAS, FDSH	Partenaires EPCI et communes, Agence de l'Eau, CNR	
Calendrier / Etapes Court / Moyen terme	Cibles Agriculteurs, Éleveurs, usagers et propriétaires fonciers (ASA), services instructeurs	

<p>Moyens humains</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>200'000€ à 400'000€ Financement par les EPCI, communes,</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé</p>	<p>Département, agence de l'eau, Région selon les plans de financement</p>

7. THEMATIQUE URBANISME

Les enjeux de transition dans l'urbanisme couvrent de nombreuses thématiques, allant de l'adaptation au changement climatique, notamment sur les risques de canicules, mais aussi de résilience du territoire et de ses infrastructures commerciales, sans oublier les enjeux biodiversité, fortement impactés par les surfaces et types d'artificialisation des sols.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduire les effets d'îlots de chaleur**
- **Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols**
- **Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée**
- **Créer des corridors écologiques (TVB, brune, etc.)**
- **Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)**
- **Limiter la distance des déplacements du quotidien**

À cette fin, 6 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

URBA.1 – Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique

URBA.2 – Favoriser les formes urbaines denses et adaptées au changement climatique

URBA.3 – Maintenir et développer ses services et commerces de proximité dans les centres-villes

URBA.4 – Accompagner l'évolution des zones d'activité et l'écologie industrielle territoriale (EIT) pour préserver les ressources (foncier : ZAE, écologie industrielle : énergie, eau, etc.)

URBA.5 – Intégrer les enjeux de trame verte, bleue, turquoise, noire, brune et enjeux de paysage dans les documents d'urbanisme

URBA.6 – Mutualiser les espaces de vie (habitat, espaces de travail, etc.)

N° :URBA.1	RENATURER ET ADAPTER LES ESPACES URBANISÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Rénovation thermique des bâtiments et réduction des îlots de chaleur urbains notamment par végétalisation Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques	
Mesures opérationnelles 1) Identifier/cartographier les secteurs de renaturation, désimperméabilisation urbaine et gestion du pluvial (étape nécessaire pour un financement par l'AERMC) 2) Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics ou d'intérêt public (pour les EPCI au niveau des ZAC, pour les communes au niveau des parkings, écoles etc.) avec des essences adaptées au contexte local et climatique (en se basant sur les chartes paysagères et végétales développées par le PNRA) 4) Repenser les rues y compris dans les lotissements, qualité des abords et avec alignements bâtis et végétaux 5) Requalifier les centres villageois en conservant leur identité 6) Créer des jardins partagés ou des potagers 7) Maintenir et développer les fontaines à eau 8) Viser à intégrer des règles précises en faveur de l'adaptation au changement climatique dans les règlements de PLU et dans les OAP 9) Être vigilant sur la plantation d'espèces locales et adaptées à l'évolution du climat (PNRC et PNRA ont développé des chartes / fiches végétales à ce sujet) 10) Intégrer des systèmes de recyclage de l'eau à chaque aménagement urbain pour arroser les espaces verts 11) Favoriser les systèmes de récupération d'eau potable 12) Favoriser les albédos pour réduire la température intérieure dans les constructions 13) Définir une cartographie des îlots de chaleur / des vulnérabilités climatiques 14) Étudier la végétalisation des façades notamment 15) Étudier systématiquement la désimperméabilisation des parkings	
Résultats attendus Réduire les effets d'îlots de chaleur Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée et leur fonctionnalités environnementales Création de corridors écologiques	
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Surface végétalisée (sol, toitures, façades) Surface désimperméabilisée Nombre d'arbres plantés	
Pilote de l'action <u>PNRA</u> : Partenaire et pilote, animation et conseil d'expertise sur la végétalisation et l'adaptation au changement climatique	Partenaires AERMC (attente forte), CD13, Région Sud, Etat, Europe, EPCI, CPIE, ARBE

<u>Communes</u> : maitrise d'ouvrage	<u>PNRC</u> : Avis réglementaire Charte, Plan des paysages, schéma d'interprétation du patrimoine
Calendrier / Etapes À intégrer à chaque nouveau projet d'aménagement et centre ancien	Cibles Aménageurs, paysagiste, commune
Moyens humains Ingénierie locale compétence mutualisée au niveau de l'EPCI	Moyens financiers Fonds vert, Provence verte, FEDER/LEADER, AERMC, fonds propres des collectivités
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° :URBA.2	FAVORISER LES FORMES URBAINES DENSES ET ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Rénovation thermique des bâtiments et réduction des îlots de chaleur urbains notamment par végétalisation Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques Rénovation de 10'240 maisons au niveau BBC Rénovation de 13'530 appartements au niveau BBC Rénovation de 718'612 m ² de bureau (ou eq. 875'000 m ² de commerces) au niveau BBC		
Mesures opérationnelles 0) Diagnostic des friches et logements à rénover 1) Communication : ingénierie, exemples (visites de sites exemplaires, témoignages, partage d'expérience entre les acteurs partageant les mêmes préoccupations, partages de guides) 2) Pousser à des projets qualitatifs (viables/vivables) 3) Étudier l'introduction d'une "charte intercommunale du bien construire" à intégrer aux PLU (économie d'énergie, usages, technique, rénovation, santé) fixant des objectifs de qualité bâimentaire et de confort notamment énergétique en s'appuyant sur des démarches ou labels existants 4) Promouvoir les "aides à la pierre" pour prioriser la sobriété foncière et la réponse aux besoins locaux en logements 5) Pratiquer la pédagogie auprès des élus et autres acteurs (qualité des progrès possibles)		
Résultats attendus Réduire les effets d'îlots de chaleur Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN) Limiter la distance des déplacements du quotidien Réduction du risque inondations via la désimperperméabilisation Création de corridors écologiques		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de parcelles en dents creuses / parcelles en construction neuve Nombre d'opérations réalisées avec la charte du bien construire		
Pilote de l'action Communes, EPCI, PETR, CAUE	Partenaires <u>PNRA</u> : accompagnement technique Préfet, promoteurs, associations, bailleurs sociaux, EnvirobatBDM	
Participation citoyenne Associations foncières urbaines	Cibles Propriétaires fonciers de dents creuses, les collectivités en fonction des objets et compétences, les promoteurs, bailleurs et opérateurs	

<p>Calendrier / Etapes</p> <p>1) au S1 2027 2) au S2 2026 Dates du SCOT 2030 et 2045 et celles du ZAN et application dans les PLU</p>	
<p>Moyens humains</p> <p>Mission aménagement, urbanisme, paysage au PNRA</p> <p>Aide de l'Etat (ingénierie) Subventions déléguées (aides à la pierre par exemple) Collaboration EPCI / coordination du PETR</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>A l'échelle de l'interco/des communes Aide de l'Etat Outils d'aide au foncier (BRS) ou autres</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

N° :URBA.3	MAINTENIR ET DÉVELOPPER DES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ DANS LES CENTRES-VILLES
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises Projets de protection de l'artisanat et du tourisme de savoir-faire au sein des parcs et EPCI visant à protéger voire développer les filières rizicoles et ovines Promotion du report modal et du covoiturage Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.	
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Études de besoin <ul style="list-style-type: none"> - Étude redynamisation des centres-villes (CMAR, EPCI) - Identifier les besoins des habitants et usagers en termes de services et/ou commerces de proximité (services de santé, services administratifs, garde d'enfants, courses, activités culturelles, alimentation locale, etc.) - Identifier les espaces disponibles Mesure 2 : Adapter la mobilité <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des parcours marchands (CMAR, EPCI) - Envisager des solutions itinérantes, services ambulants - Sécuriser les cheminements et modes doux sans compromettre l'accès en voiture par des habitants distants Mesure 3 : Pérenniser les filières locales, soutenir les porteurs de projets <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir techniquement et financièrement, voire fiscalement, les porteurs de projets économiques - Mobiliser d'autres accompagnements techniques et financiers (exemples : Mon centre Ville a un incroyable commerce, Mon P'tit Camion, etc.) - Favoriser les circuits courts afin de soutenir un écosystème de proximité (par exemple : études, accompagnement, animation puis diffusion d'outils) - Soutenir les marchés hebdomadaires Mesure 4 : Outils réglementaires <ul style="list-style-type: none"> - Reconquêtes des locaux marchands, droit de préemption, gestion de locaux commerciaux (conseil auprès de la CMAR) - Mobilisation des outils réglementaires : PLU (zone commerciale renforcée), taxe sur les friches commerciales, exclusion des commerces dans les ZAE - Acquisition de fonds de commerce, fonds artisanaux, baux de commerce - Étudier la création de points de ventes de producteurs locaux et d'épiceries communales 	
Résultats attendus Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN) Limiter la distance des déplacements du quotidien Redynamisation des centres-villes et centre-bourgs Réduction des besoins de déplacements en nombre et en distance pour les habitants	
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)	

Base permanente des équipements (BPE)	
<p>Pilote de l'action <u>EPCL</u> : via l'action cœur de ville par exemple</p> <p>Communes</p>	<p>Partenaires <u>CMAR</u> : accompagnement technique via conventionnement avec les communes cibles</p> <p><u>PNRA</u> : via la charte de parc mais animation à définir</p> <p>Aide Région (mais ciblé géographiquement); CCI, CMAR, Réseau initiative travaillent sur ces sujets taxe sur les friches commerciales ?</p> <p>chambre d'agriculture</p>
<p>Participation citoyenne Concertation pour recueillir les besoins et envies des habitants et usagers</p>	<p>Cibles producteurs locaux, habitants</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Moyen terme</p>	
<p>Moyens humains</p> <p><u>ACCM</u> : agent action coeur de ville</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Taxe sur la vacance commerciale Fonds propres des collectivités</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

<p>N° :URBA.4</p>	<p>ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ZONES D'ACTIVITÉ ET L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE (EIT) POUR PRESERVER LES RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS (FONCIER : ZAE, ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE : ÉNERGIE, EAU, ETC.)</p>
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises Promotion du report modal et du covoiturage Améliorer la gestion des déchets Effort d'économie d'énergie par éco-conception ou écologie industrielle à hauteur de 67% du potentiel maximum Installation de 16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 0 : Initier la démarche d'EIT - Étude de préfiguration (échelle Pays mais différenciée par EPCI) s'appuyant sur le référentiel des Territoires Engagés (Cartographie, identification des flux, opportunités de bouclage) - Préciser les enjeux et caractéristiques du territoire en identifiant les divers acteurs en présence et en analysant les forces, faiblesses et opportunités. - S'appuyer sur les COT de ACCM et TPA : référentiel économie circulaire et éventuellement adaptation au changement climatique Phaser la démarche : investiguer à l'échelle de chaque EPCI avant de chercher des synergies à l'échelle du PETR</p> <p>Mesure 1 : Lancer la démarche d'EIT et l'animer - faire émerger des concrétisations de synergies en accompagnant les entreprises - créer des zones pilotes dans les zones d'activité</p> <p>Mesure 2 : Évaluer et pérenniser la démarche d'EIT - Assurer le suivi et l'évaluation de la démarche d'EIT en termes de bénéfices environnementaux, financiers et d'emplois.</p> <p>Mesure 3 : Accompagner la transition des zones d'activités 1) Mettre en place un outil de veille sur les mutations foncières en vue de faciliter l'exercice du droit de préemption par l'EPCI, dans un objectif de densification des zones. 2) Mise en place du bail à construction et du bail réel solidaire par la collectivité en s'inspirant d'expériences réussies sur le territoire. 3) Promouvoir la mise en place de critères de sélection des entreprises prenant en compte "la sobriété foncière". Lors de l'attribution de terrains aux entreprises, être vigilants sur l'impact environnemental de celles-ci (emprise foncière, consommation d'eau, d'énergie, et dimension biodiversité (création de haies par ex) 4) Requalifier les zones d'activités vieillissantes par des projets plus vertueux : désimperméabilisation des sols, gestion du pluvial et effet îlot de fraîcheur. (Cf Travail du Parc sur les essences végétales) 5) Se servir de l'inventaire des zones d'activités pour assurer une mise à jour des occupants et de la vacance (outil SIG). Les EPCI doivent se placer comme la porte d'entrée de la zone et accompagner les porteurs de projets. En matière de projets de construction mais aussi de déplacements.</p>	

- 6) Encourager à la reconversion et la réutilisation des bâtiments existants
- 7) Conserver la maîtrise foncière des lots pour des locations longue durée, développer le bail à construction et le bail réel solidaire sur le foncier éco et l'habitat en s'inspirant des expériences réussies sur le territoire
- 8) Stocker les eaux pluviales et mutualiser le recyclage des eaux usées
- 9) Viser la mutualisation des équipements et collectes (déchets)
- 10) Viser à élargir la mise en place d'études de faisabilité énergies renouvelables dès la construction de nouveaux bâtiments
- 11) Fortement promouvoir l'intégration de panneaux photovoltaïques dès la construction

Résultats attendus

Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols dans le respect des nappes
 Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)
 Stabilisation de l'usage commercial des bâtiments en zones d'activité
 Réduction des consommations de fluides des entreprises en zones d'activité
 Augmentation du taux de mobilités douces pour accéder aux zones d'activité
 Améliorer la gestion des rejets/déchets des entreprises en zones d'activité
 Développement des énergies renouvelables, notamment thermiques et photovoltaïques

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Surface de PV installée en zones d'activité
 Linéaires de cheminements doux créés pour les zones d'activités
 Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'EIT
 Energie économisée par la démarche d'EIT
 Consommation d'eau économisée par la démarche d'EIT (en m3)
 Quantité de déchets réemployés (tonnes par an)
 Nombre d'évènements de sensibilisation réalisés ou d'entreprises exposées à la démarche d'EIT

Pilote de l'action

EPCI : via le label PARC+ notamment

ACCM : MOA en support sur le COT

TPA : réalisation de l'étude de préfiguration

CCI : démarche d'animation via dossier au sein des associations de zones

Partenaires

Service SIG des EPCI, gestionnaires de réseaux, notaires

CMAR : Partenariat technique, notamment via les diagnostics des ressources et enjeux / co-pilotage auprès des acteurs privés éventuellement

Raediviva : Partenaire technique, structure ressource pour les entreprises engagées dans le réemploi BTP

TE13 : partenaire des réflexions préliminaires en tant que propriétaire des réseaux, facilitateurs potentiels pour la réalisation d'études et de travaux

PNR, Préfet de Région avec l'appui de ses services (DREAL notamment), Chambre de commerce et d'industrie, Agence de développement économique, Associations

	d'entreprises en zone d'activité, fédération d'interzones d'activité en Pays d'Arles
Cibles EPCI, entreprises, secteurs secondaire et tertiaire, collectivités, constructeurs, aménageurs	
Calendrier / Etapes Court terme : réaliser l'étude de préfiguration notamment, en mutualisation si possible Moyen terme : selon opportunités identifiées, création de partenariats avec acteurs privés et animation de la démarche	
Moyens humains Services COT de TPA et ACCM Services développement économique des EPCI	Moyens financiers EPF, ADEME, Région Sud
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / <u>Élevé</u>	

<p>N° :URBA.5</p>	<p>INTÉGRER LES ENJEUX DE TRAME VERTE ET BLEUE (TVB), TURQUOISE, NOIRE, BRUNE ET DE PAYSAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME</p>	
<p>Objectifs opérationnels issus de la stratégie Rénovation thermique des bâtiments et réduction des îlots de chaleur urbains notamment par végétalisation</p>		
<p>Mesures opérationnelles Renforcer les partenariats techniques entre PNR et communes (PNRC)</p> <p>Accompagnement dans la rédaction des Marchés Publics pour intégration/déclinaison des enjeux de la TVB et des paysages dans les documents d'urbanisme Planification, opérations pilotes et sensibilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication autour de l'importance de ces trames écologiques et formation, par exemple par une définition de corridors et sites d'intérêt écologique à préserver et restaurer en lien avec la trame turquoise (SIVVB) - Encourager la préservation de ces trames, par exemple par un accompagnement technique des ASA et propriétaires fonciers (SIVVB) - apporter une vision globale à l'échelle du Pays d'Arles pour une continuité inter-PLU et "inter-SCOT", SYMCRAU - Proposer une stratégie de trame écologique dans l'urbanisme (coefficient de biotope par surface, protection forte des zones naturelles, atlas de la biodiversité, ...) 		
<p>Résultats attendus Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée Créer des corridors écologiques (TVB, brune, etc.) Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN) Préservation des espaces naturels</p>		
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Surfaces et linéaires protégés dans les PLU au travers de l'article L151-23 et L151-19. Surfaces classées en Espaces Boisés Classés dans les PLU Gains / pertes de SAU (surfaces agricoles utiles) Nombre d'atlas de la biodiversité communale (ABC)</p>		
<p>Pilote de l'action <u>PNRA</u> : accompagnement technique proactif auprès des communes</p> <p>Communes/CCVBA/TPA</p>	<p>Partenaires <u>SIVVB</u> : partenaire technique</p> <p><u>PNRC</u> : référent charte de parc, accompagnement aux agriculteurs (MAEC), actions ciblées sur certains milieux</p> <p>PETR, SYMCRAU, SMAVD, SIVVB, territoires limitrophes, GPMM</p>	
<p>Calendrier / Etapes Révision du SCOT (2030) Documents de planification liés (chartes, stratégie de façade, etc.)</p>	<p>Cibles Communes, partenaires, EPCI</p>	

Révision des PLU	
Moyens humains Selon études au cas par cas par PLU	Moyens financiers
Niveau de priorité : <u>Faible</u> / Moyen / Élevé	

N° :URBA.6	MUTUALISER LES ESPACES DE VIE (HABITAT, ESPACES DE TRAVAIL...)	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Rénovation de 10'240 maisons au niveau BBC Rénovation de 13'530 appartements au niveau BBC Mise en place d'écogestes par 38'596 ménages Rénovation de 718'612 m ² de bureau (ou eq. 875'000 m ² de commerces) au niveau BBC Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m ² de bâti tertiaire Développer le CCRt		
Mesures opérationnelles 1) Identifier les besoins et potentiels de mutualisation : recenser le foncier et le bâti public ou privé pouvant accueillir des projets, repérer les expériences existantes 2) Définir une stratégie territoriale de mutualisation : identifier les secteurs prioritaires, définir des objectifs quantitatifs (créer x projets d'espace mutualisé à l'horizon 2030) 3) Monter des projets pilotes et les financements 4) Déployer et accompagner les projets : construire/rénover les bâtiments, former/accompagner les porteurs de projet (habitants, associations etc.) 5) Suivre, évaluer et valoriser 6) Sensibiliser les publics à ces formes d'espaces de vie mutualisés (communication, ateliers, scolaires, etc.) 7) Créer des locaux collectifs pour les pièces à usage occasionnel (laverie, chambre d'amis, réception, exemple "gecko") / principe des collocations 9) Créer des partenariats étroits avec les bailleurs sociaux pour l'entretien et le suivi des logements 10) Partenariat avec des associations / CCAS pour proposer des solutions de logement aux jeunes (étudiants) chez des personnes âgées qui ont de l'espace inoccupé		
Résultats attendus Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN) Limiter la distance des déplacements du quotidien Expérimentations de mutualisation d'habitats et de lieux de vie et de travail, menant à des réductions globales de consommation d'espace et de consommation énergétique Rénovation de bâtiments avec des matériaux de réemplois ou biosourcés		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de projets envisagés pour de la mutualisation d'espaces		
Pilote de l'action Communes, EPCI	Partenaires EPF, CCAS, Associations, ADMR Sensibilisation des particuliers : CAUE, ABF, ADEME, ANAH, Association Logitude à Fontvieille	
Participation citoyenne Associations foncières urbaines et sensibilisation dès l'école	Cibles Communes, EPCI, EPF Sensibilisation des particuliers	

Calendrier / Etapes Selon les outils PLH, SCOT	
Moyens humains Services habitat des EPCI Services techniques des communes	Moyens financiers EPF PACA ANAH
Niveau de priorité : <u>Faible</u> / Moyen / Élevé	

8. THEMATIQUE RISQUES

Les habitants du Pays d'Arles sont exposés à une diversité de risques, tels que décrits dans le diagnostic et la stratégie :

- Baisse forte du volume hydrique à disposition via le Rhône, la Durance et variabilité des précipitations annuelles ;
- Augmentation marquée des températures et durée des canicules estivales ;
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies ;
- Recul du trait de côte, submersion marine et salinisation des terres Camarguaises
- Risques d'inondations.

Parmi ces risques, plusieurs sont déjà traités extensivement par des acteurs du territoire : les enjeux incendie font l'objet de démarche d'une démarche de l'état (DFCI) et les enjeux inondation font l'objet d'une compétence bien définie et structurée (GEMAPI) par exemple. Le PETR a fait le choix de s'orienter dans ce PCAET sur un risque bien particulier, spécifique à son territoire, d'identification plus récente et aux enjeux majeurs : le risque de submersion marine / salinisation des marais de Camargue. Ce risque multifacette et impliquant une diversité d'acteurs mérite une attention particulière.

À titre d'information, 244 logements et 58 locaux d'activité sont susceptibles d'être impactés par la submersion marine d'ici 2050 (10 700 logements et 1 580 locaux d'activité d'ici 2100) d'après les projections du Cerema. Ce sujet sera également porté par la révision du SCoT et fera donc l'objet de discussions et ateliers avec les communes concernées.

N° :RISQUES.1	IMPLIQUER LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE LITTORALE ET DANS LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE DU SYMADREM	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques		
Mesures opérationnelles 1) Application du droit de préemption littoral et autres outils juridiques et acquisition à l'amiable 2) Mise en compatibilité des documents d'urbanisme/PLU 3) Associer les acteurs concernés pour une prise en compte et une déclinaison dans leur projet de gestion et de développement de la stratégie littorale et une acculturation au risque de submersion 4) Définir une politique en vue du relogement et financement dédié 5) Mieux informer les acquéreurs des risques et de la temporalité 6) Faire un diagnostic des logements, sections et habitations touristiques concernés et informer en amont des risques et mesures de sécurité 7) Rédiger ou actualiser les plans communaux de sauvegarde et les plans intercommunaux 8) Contribuer à la mise en œuvre du Plan Rhône (conforter et décorseter le Petit Rhône, renforcer les digues...) 9) Mise en place d'actions concrètes (promotion des SFN dans les étangs marins et salins de Camargue, développement d'équipements conchylicoles pour limiter les impacts de la houle, projet de coraux artificiels) (PNRC)		
Résultats attendus Adaptation du développement urbain et économique à l'évolution des risques côtiers		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Surfaces en zones à risques Nombre de bâtiments/population exposée aux risques		
Pilote de l'action communes concernées, ACCM	Partenaires <u>PNRC</u> : partenaire technique et opérationnel de certaines actions Conservatoire du littoral, SYMADREM, communes concernées, assureurs, notaires	
Calendrier / Etapes 1) S1 2026 2) S1 2029	Cibles	
Moyens humains à mobiliser en commune et EPCI	Moyens financiers Financements EPCI, fonds Barnier, communes, Fonds vert	
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé		

GLOSSAIRE

AAP : Appel A Projet

ACCM : Communauté d'Agglomération Arles Camargue Crau Montagnette

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

(loi) **AGEC** : loi Anti-Gaspille pour une Économie Circulaire

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AMO : Assistance Maitre d'Ouvrage

ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

(loi) **APER** : loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables

ARBE : Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

ASA / ASCO : Associations Syndicales Autorisées d'Irrigation / Associations Syndicales Constituées d'Office

AUPA : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CA : Chambre d'Agriculture

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEE : Certificats d'Économie d'Énergie

CD13 : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCRT : Contrat Chaleur Territorial Renouvelable

CCVBA : Communauté de Commune Vallée des Baux-Alpilles

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

CLPE : Comité Local Pour l'Emploi

CMAR : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CoFor : Communes Forestières (association)

COM : Contrat Opérationnel de Mobilité

COFIL : Comité de Pilotage

COT : Contrat d'Objectif Territorial

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CVPARL : Centrales Villageoises du Pays d'ARLes

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ECS : Eau Chaude Sanitaire

EH : Équivalent Habitants

EIT : Écologie Industrielle Territoriale

EMR : Emballage Ménager Recyclable

ENAF : Espaces naturels, Agricoles et Forestiers

ENR : ENergie Renouvelable

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale : ACCVM, CCVBA, TPA dans le cadre de ce document

EPF : Établissement Public Foncier

ETP : Équivalent Temps Plein

GES : Gaz à Effet de Serre

GPMM : Grand Port Maritime de Marseille

(réseau) **IPA** : réseau Initiative Pays d'Aix

IRVE : Installation de Recharge de Véhicules Électriques

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

(programme) **LIFE** : L'Instrument Financier pour l'Environnement

MAEC : Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques

MIN : Marché d'Intérêt National

MOA : Maitrise d'OuvrAge

MOE : Maitrise d'œuvre

NFN : Notre Foncier Nourricier

NTDA : Nos Territoires D'Abord

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ONF : Office National des Forêts

OT : Office de Tourisme

PAT : Programme Alimentaire Territorial

(collecte) **PAV** : collecte par Points d'Apport Volontaire

PDM : Plan De Mobilité

PEM : Pôles d'Échanges Multimodaux

PETR (du Pays d'Arles) : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLACC : Plan Local d'Adaptation au Changement Climatique

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLU / PLUi : Plan Local d'Urbanisme (communal / intercommunal)

PMO : Personne Morale Organisatrice

PNR A/C : Parc Naturel Régional des Alpilles / de Camargue

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

PV : PhotoVoltaïque

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SERM : Service Express Régional Métropolitain

SFN : Solution Fondée sur la Nature

SIG : Système d'Information Géographique

SIVVB : Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux

SPL : Société Publique Locale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

STEP : STation d'ÉPuration

SYMADREM : SYndicat Mixte interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône Et de la Mer

SYM CRAU : SYndicat Mixte de gestion des nappes de la CRAU

TC : Transports en Commun

(atelier) **TEPOS** : ateliers objectif Territoire à Énergie POSitive

TE13 (ex SMED13) : Territoire d'Énergie des Bouches-du-Rhône (Ex-Syndicat Mixte d'Énergie du Département)

TETE : Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

TPA : Communauté d'Agglomération Terre de Provence

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAE : Zone d'Activité Economique

ZA ENR : Zones d'Accélération de production d'Énergie Renouvelable

(objectif) **ZAN** : objectif Zéro Artificialisation Nette

ZAP : Zone Agricole Protégée